



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) de la Haute-Marne : **2022-2027**

Édito de Madame la Préfète de Haute-Marne

L'adaptation au changement climatique, la reconquête de la biodiversité et de la qualité de nos masses d'eau sont autant de défis auxquels nous devons faire face. Ces défis nous imposent de réfléchir de manière collective à des actions adaptées à mettre en œuvre, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle départementale et communale.

Le département de la Haute-Marne est en tête de 3 des 6 grands bassins hydrographiques métropolitain, et est constitué d'un très vaste réseau d'eau de surface : plus de 4 000 km de cours d'eau le parcourent. Cela induit une grande vulnérabilité du territoire : sensibilité aux sécheresses et aux inondations, mais aussi aux pollutions diffuses, qu'elles soient d'origines agricoles et non agricoles.

La préservation de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité, est un enjeu majeur pour notre département.

Pour y répondre, l'État et ses opérateurs regroupés au sein de la **Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)** ont élaboré une nouvelle **stratégie pour la préservation et la reconquête de la ressource en eau**. Ce présent document appelé **Plan d'actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)** propose **une liste d'actions concrètes à mener à l'échelle du département** de la Haute-Marne pour la période 2022-2027, **dans l'objectif d'atteindre le bon état des eaux** fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Ce document départemental constitue la **feuille de route partagée** des différents acteurs dans le domaine de l'eau. Il a vocation à présenter la synthèse de l'ensemble des travaux qui ont été menés par les services de l'État, agences et acteurs associés pour chaque thématique du PAOT. Il regroupe à la fois les éléments stratégiques et opérationnels principalement dans les domaines de l'assainissement, des milieux aquatiques, de l'agriculture et de l'industrie.

Il est à destination de tous du fait de sa transversalité mais surtout des services techniques qui vont en assurer la mise en œuvre et le suivi annuellement.

Ce nouveau PAOT s'attache à mettre « **les bonnes actions, au bon endroit, au juste prix pour la santé et l'environnement** » en s'appuyant sur les expériences passées.

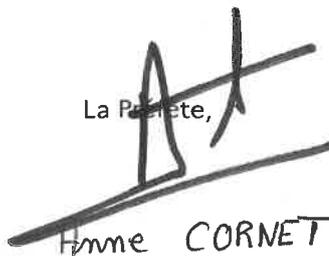
Afin de rendre le PAOT 2022-2027 le plus lisible possible sur le territoire, le document sera décliné à l'échelle des intercommunalités. Les services de l'État accompagneront les acteurs incontournables de la politique de l'eau que sont les communautés de communes et d'agglomération. Les Sous-Préfets participeront au portage de ce document, notamment en privilégiant les actions ciblées dans ce document lors de l'attribution des aides de l'État (DETR).

En parallèle, les services de l'État rencontreront régulièrement les maîtres d'ouvrages afin de faciliter leur appropriation des actions, et la bonne mise en œuvre de ce document, pour que les objectifs puissent être atteints.

Je remercie l'ensemble des acteurs qui, à travers le portage du PAOT, contribuent à la préservation de notre territoire, de ses richesses et de son attractivité.

Chaumont, le 13/9/2022

Pour que nous relevions
ensemble ce défi essentiel
merci de l'engagement
de chacun

La Préfète,

Anne CORNET

Sommaire

Plan d'action opérationnel territorialisé 2022-2027 de la Haute-Marne

Édito de Madame la Préfète de Haute-Marne.....	2
Sommaire.....	3
I. Présentation du département.....	4
Milieu humain.....	4
Gouvernance dans le domaine de l'eau.....	4
II. L'état des eaux en Haute-Marne.....	6
Pourquoi suivre la qualité des masses d'eau ?.....	6
Présentation des unités hydrographiques de la Haute-Marne.....	6
Les eaux superficielles.....	7
Les eaux souterraines.....	8
Les pressions qui s'exercent.....	9
III. Pourquoi un PAOT ?.....	10
D'où vient-il ?.....	10
Ambition des SDAGE et programmes de mesures.....	11
Les enjeux associés à l'élaboration du PAOT.....	12
IV. Les bases pour l'élaboration du PAOT 2022-2027.....	14
Bilan synthétique du PAOT 2019-2021.....	14
Les principaux enjeux « Eau » identifiés.....	16
Les spécificités du PAOT 2022-2027.....	17
Stratégie d'élaboration du PAOT.....	18
V. Mise en œuvre.....	19
Présentation globale du PAOT 2022-2027.....	19
Leviers et organisation du suivi.....	21
Communication.....	21
VI. Déclinaison opérationnelle.....	22
Assainissement.....	22
Milieux Aquatiques.....	24
Agriculture et Gouvernance.....	26
Industrie.....	28
Ressource – Bassin Rhin Meuse.....	28
ANNEXE A : Liste des actions « Assainissement ».....	30
ANNEXE B : Liste des actions « Agriculture » et « Gouvernance ».....	35
ANNEXE C : Liste des actions « Milieux aquatiques ».....	41
ANNEXE D : Liste des actions « Ressources ».....	49

Index des cartes

Carte 1: Intercommunalités et assainissement collectif.....	5
Carte 2: Intercommunalités et compétence GEMA.....	5
Carte 3: Intercommunalités et assainissement non collectif.....	5
Carte 4: Intercommunalités et compétence AEP.....	5
Carte 5: État écologique des masses d'eau "cours d'eau".....	7
Carte 6: État chimique des masses d'eau "cours d'eau".....	8
Carte 7: État chimique des masses d'eau souterraines.....	9
Carte 8: Pressions s'exerçant sur le département.....	9
Carte 9: Actions ANC 2022-2027.....	22
Carte 10: Actions réseaux 2022-2027.....	22
Carte 11: Actions STEP 2022-2027.....	22
Carte 12: Actions Zones Humides, Études, Plans d'eau du PAOT 2022-2027.....	24
Carte 13: Actions Renaturation et Continuité 2022-2027.....	24
Carte 14: Actions globales - PAOT 2022-2027.....	26
Carte 15: Actions Captages PAOT 2022 - 2027.....	26
Carte 16: Actions "Rendement AEP" PAOT 2022-2027.....	28

I. Présentation du département

Milieu humain

Population

La Haute-Marne compte 172 512 habitants en 2019, et un dépeuplement s'observe ces dernières années (- 7 % entre 2015 et 2019). La densité de population est d'un peu moins de 30 habitants / km². Le département est très rural et compte un niveau de revenu inférieur à la moyenne métropolitaine.

Découpage administratif dans le domaine de l'eau

La Haute-Marne est rattachée à la région Grand Est. Elle est située en tête de 3 grands bassins et doit donc composer avec trois agences de l'eau différentes et un éloignement des structures de bassin.

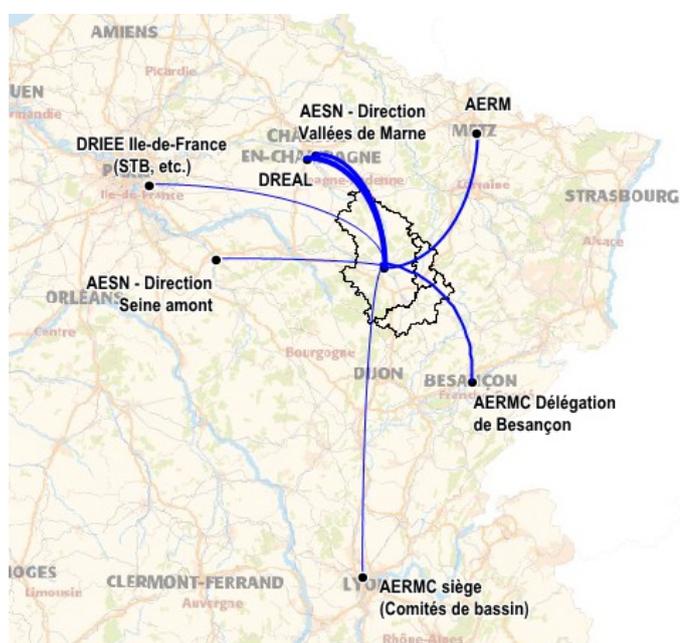


Figure 1: Éloignement des structures de bassin



Figure 2: La Haute-Marne au carrefour de 3 grands bassins

Gouvernance dans le domaine de l'eau

Plusieurs évolutions réglementaires ont permis d'obtenir des intercommunalités atteignant une taille critique permettant d'assurer des moyens techniques et financiers nécessaires à une bonne gestion des missions liées avec l'eau (assainissement, gestion de l'eau potable, entretien des cours d'eau) :

- la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,
- la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015,
- Le SDCI (Schéma départemental de Coopération intercommunal) élaboré en 2017 en lien avec les deux lois précédentes.

II. L'état des eaux en Haute-Marne

Pourquoi suivre la qualité des masses d'eau ?

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 engage tous les pays de l'Union européenne à reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle fixe non seulement des objectifs écologiques et chimiques sur l'ensemble des milieux aquatiques (rivières, lacs, eaux souterraines, eaux côtières et eaux de transition), mais aussi une méthode de travail reposant sur une gestion par grands bassins hydrographiques et par des cycles d'actions et d'évaluation de ces actions.

Les obligations de résultats portent sur 3 volets :

- stopper toute dégradation des eaux et respecter tous les objectifs assignés aux zones protégées ;
- parvenir en 2015 au bon état quantitatif et qualitatif des eaux superficielles, souterraines et côtières ;
- réduire les rejets des substances prioritaires et supprimer à terme les rejets des substances « prioritaires dangereuses ».

La première échéance pour le retour au bon état des masses d'eau, fixée en 2015, n'a pas été atteinte pour un certain nombre de masses d'eau. L'échéance suivante a été fixée en 2021, avec possible report en 2027. Les dérogations permettant le report à 2021 ou 2027 ou définissant des objectifs moins stricts doivent être justifiées par des motifs d'ordre technique (absence de technique suffisamment efficace), naturel (délai de réaction du milieu) ou économique (coûts jugés disproportionnés) et soumises à consultation du public.

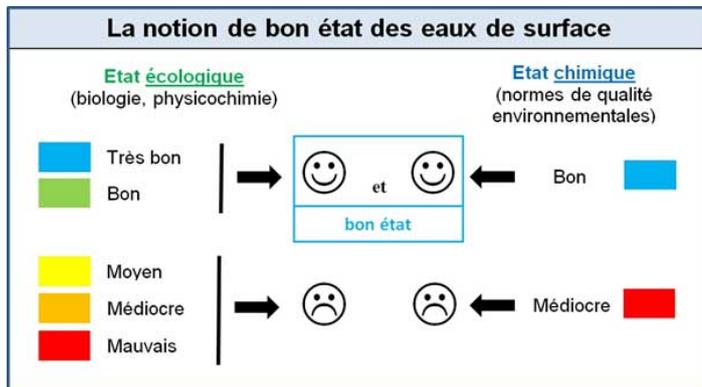
Présentation des unités hydrographiques de la Haute-Marne

Pour définir l'état des eaux au niveau européen et national, l'unité élémentaire de suivi est la « masse d'eau », celle-ci pouvant être :

- de surface :
 - Masse d'eau « cours d'eau » : 137 tout ou partie dans le département
 - Masse d'eau « plan d'eau » : 6 tout ou partie dans le département
 - Masse d'eau « canaux » : le canal entre Champagne et Bourgogne
- souterraine : 16 concernant le département de la Haute-Marne

Les eaux superficielles

La DCE définit le « bon état » d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

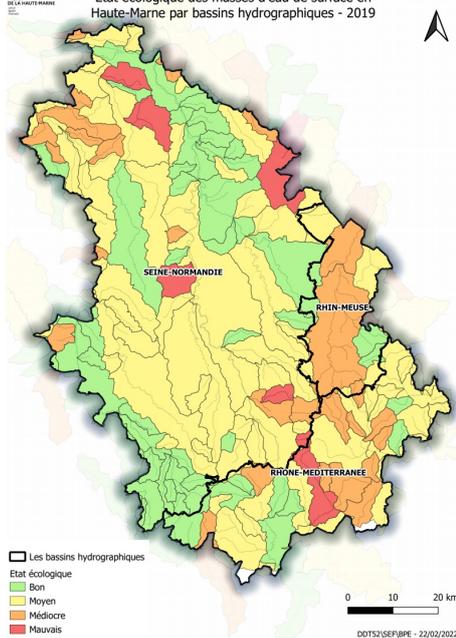


L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).

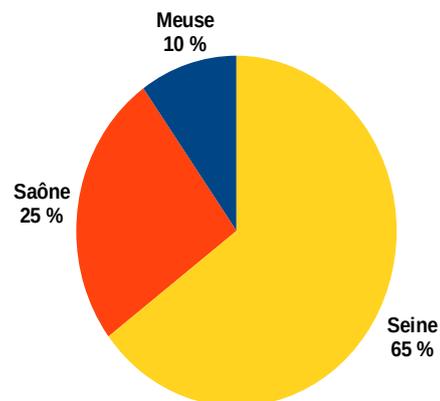
Figure 3: Notion de bon état des eaux de surface

Pour chaque type de masse d'eau, il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

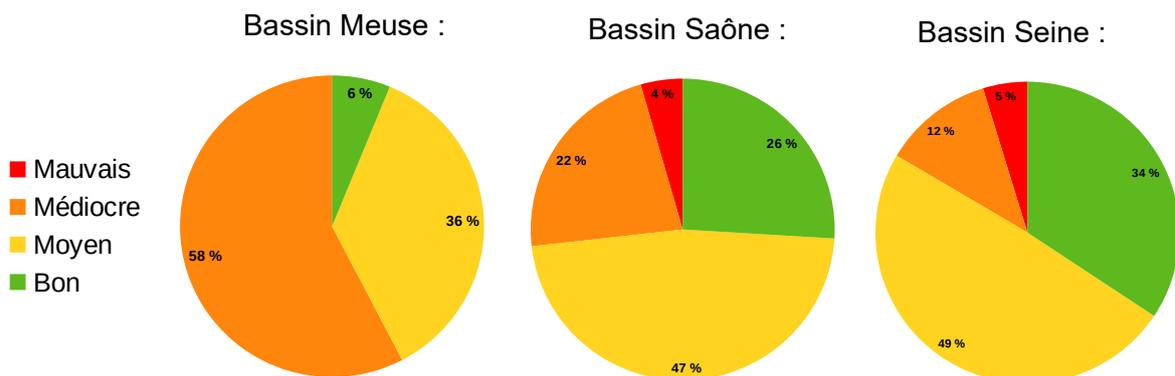
Carte 5: État écologique des masses d'eau "cours d'eau"
Etat écologique des masses d'eau de surface en Haute-Marne par bassins hydrographiques - 2019



Part de chaque bassin dans le linéaire total de masse d'eau « cours d'eau » dans le département :



Proportion du linéaire des masses d'eau « cours d'eau » dans chaque classe d'état écologique

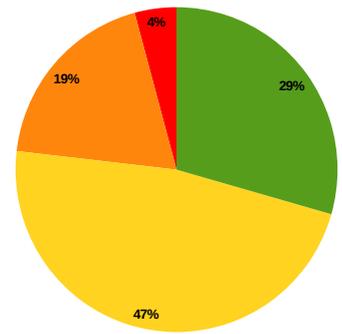


Au niveau départemental, 29 % du linéaire des masses d'eau « cours d'eau » sont donc dans un bon état écologique.

Les masses d'eau en état écologique « moyen » représentent 47 % du linéaire ; il s'agit bien évidemment des masses d'eau les plus faciles à reconquérir : enfin 23 % des masses d'eau sont dans un état écologique médiocre à mauvais.

Concernant les masses d'eau « plans d'eau » : il s'agit des 4 lacs réservoirs de la région de Langres, du lac du Der et de l'étang de la Horre. Toutes ces masses d'eau sont considérées en état écologique moyen et en bon état chimique.

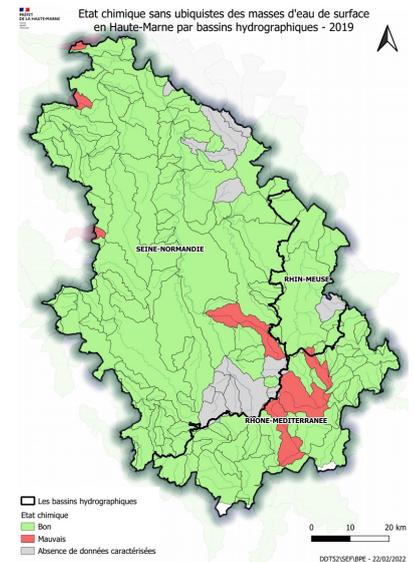
Concernant la masse d'eau « canal » du département, celle-ci est en bon état écologique et en bon état chimique



L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). Parmi les 41 substances contrôlées, on retrouve les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Ils proviennent de la combustion incomplète de matière organique à haute température (combustion du carburant automobile, combustion domestique (charbon, bois...), production industrielle ou incinérateurs). La gestion de ces substances dites « ubiquistes » ne relève pas directement de la politique de l'eau.

D'après l'état des lieux, seules 6 masses d'eau présentent un mauvais état chimique (hors ubiquistes) dans le département.

Carte 6: État chimique des masses d'eau "cours d'eau"



Les eaux souterraines

Le bon état d'une eau souterraine est l'état atteint par une masse d'eau souterraine lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

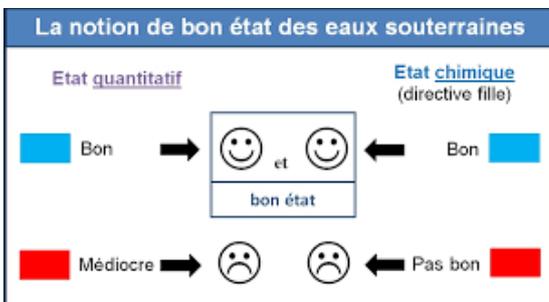


Figure 4: Notion de bon état des eaux souterraines

Le bon **état quantitatif** est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.

L'**état chimique** est bon lorsque les concentrations en polluants dus aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

Seule une masse d'eau souterraine du département présente un **déséquilibre quantitatif** : il s'agit de la masse d'eau « Grès du Trias inférieur ». Cette masse d'eau fait d'ailleurs partie des 8 défis territoriaux du 11^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Cependant, cette masse d'eau ne concerne que 3 % de la surface du département et les enjeux liés aux prélèvements sont principalement situés dans les Vosges, et plus particulièrement dans la région de Vittel.

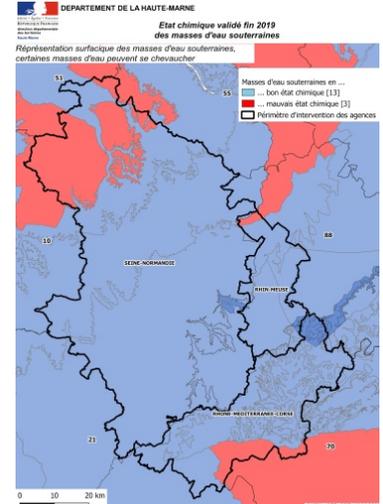
Trois masses d'eau souterraines sont considérées en **mauvais état chimique** :

Masse d'eau souterraine	Part de la masse d'eau dans le département	Part de la masse d'eau dans la partie du bassin dans le département	Part de la partie de la masse d'eau dans le département sur la surface totale de la masse d'eau
HG215 (SN)	10,00 %	14,00 %	35,00 %
DG123 (RMC)	2,00 %	11,00 %	4,00 %
B1G113 (RM)	0,20 %	3,00 %	0,40 %

Cette approche, bien qu'incomplète car ne tenant pas compte des volumes de chaque masse d'eau (données indisponibles), met en lumière l'important travail de reconquête de la qualité de l'eau qui doit s'opérer sur la masse d'eau HG215, nommée « albien-neocomien libre entre seine et ornain »

Cette dernière présente une dégradation sur les paramètres nitrates et phytosanitaires, avec des pressions jugées significatives sur ces deux paramètres. Cette situation illustre bien l'importance de travailler de manière globale sur le territoire à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires et des nitrates et non pas uniquement au niveau des captages.

Carte 7: État chimique des masses d'eau souterraines



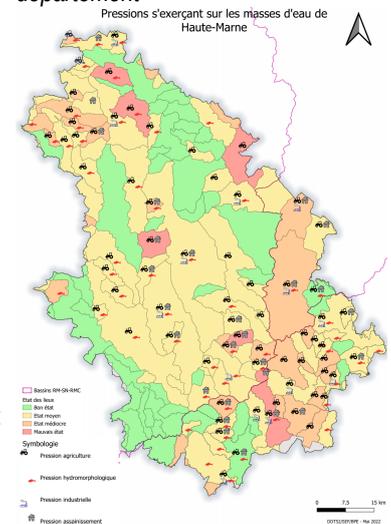
Les pressions qui s'exercent

Les principales pressions subies par les masses d'eau sont :

- les rejets des collectivités **et** des industries : certaines stations de traitement des eaux usées présentent des rejets non conformes ;
- les pollutions diffuses d'origine agricole ;
- l'altération hydromorphologique des cours d'eau.

La carte 8 présente les pressions s'exerçant sur les masses d'eau de surface, et qui provoquent un déclassement de la masse d'eau. À noter que les masses d'eau souterraines subissent aussi les pressions (rejet et pollution diffuses) mais cela n'est pas toujours à l'origine d'un déclassement de la masse d'eau.¹

Carte 8: Pressions s'exerçant sur le département



1 Les masses d'eau du sud du département sont plus petites, ce qui donne l'impression d'un plus grand nombre de pression : c'est un effet purement visuel !

III. Pourquoi un PAOT ?

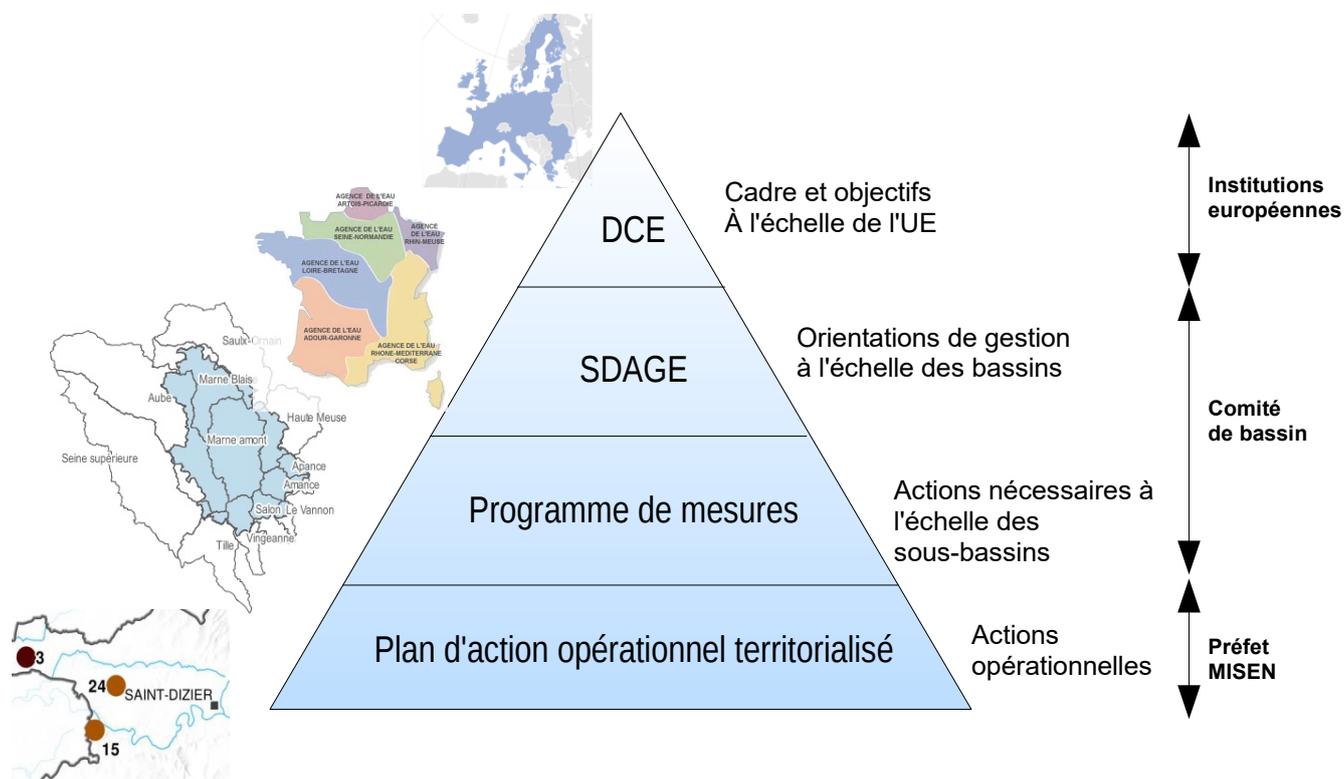
D'où vient-il ?

Pour se conformer aux exigences de la DCE, les objectifs assignés aux masses d'eau et leurs échéances sont définis dans les plans de gestion français que constituent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) dans chacun des grands districts hydrographiques que sont la Seine, la Meuse et le Rhône. Les programmes de mesures (PDM), qui accompagnent ces SDAGE, identifient les mesures requises (i.e. techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles) et les moyens (i.e. coûts, échéanciers) pour l'atteinte des objectifs.

Localement, le PDM se concrétise quant à lui à l'échelle du territoire au travers de la déclinaison de toutes ses mesures dans le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) qui permet, sous cette forme, de consolider la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des actions locales, à l'échelle départementale.

C'est le **respect d'objectifs environnementaux** définis dans un plan de gestion à l'échelle des masses d'eau dans chacun des bassins **qui guide le choix et la mise en œuvre des actions locales** requises dans le domaine de l'eau pour atteindre les objectifs fixés.

Les actions à entreprendre, qu'il s'agisse d'actions réglementaires, contractuelles ou financières, sont guidées par l'état actuel des masses d'eau, la liste détaillée des pressions qui s'y exercent, le principe de non dégradation de cet état, l'atteinte du bon état ou du bon potentiel ainsi que les objectifs de réduction ou de suppression de diverses substances polluantes.



Ambition des SDAGE et programmes de mesures

Sur le bassin Rhin Meuse :

Les SDAGE des districts du Rhin et de la Meuse pour le cycle 2022-2027, ainsi que leur programme de mesures ont été arrêtés le 18 mars 2022 par le Préfet coordonnateur de bassin. L'ambition du SDAGE 2022-2027 est notamment d'améliorer l'état écologique des rivières de 33 % à hauteur de 52 % des rivières du bassin en bon état ou potentiel écologique à l'horizon 2027. Concernant l'état chimique des eaux souterraines, l'ambition est d'améliorer l'état de 53 % de bon état à 68 % à l'horizon 2027.

Les mesures du PDM 2022-2027 à l'échelle Rhin-Meuse se concentrent sur certaines actions globales qui participent à l'adaptation au changement climatique, telles que :

- la reconquête d'environ 340 captages d'eau potable dégradés ;
- l'adaptation des pratiques agricoles ;
- la restauration de la continuité écologique dans les cas permis par la loi et les règlements ;
- des opérations ambitieuses de renaturation de cours d'eau et de zones humides ;
- des efforts ciblés sur les réductions d'émissions issues de l'industrie et de l'artisanat ;
- des actions dans le domaine de l'assainissement (temps sec et temps de pluie)
- l'amélioration de la connaissance des pressions sur la ressource en eau et la mise en œuvre d'actions d'économie d'eau.

Sur le bassin Seine Normandie :

Le SDAGE pour le cycle 2022-2027, ainsi que son programme de mesures ont été arrêtés le 23 mars 2022 par le Préfet coordonnateur de bassin. L'ambition du SDAGE 2022-2027 est notamment d'améliorer l'état écologique des rivières de 32 % à hauteur de 52 % des rivières du bassin en bon état écologique à l'horizon 2027. Concernant l'état chimique des eaux souterraines, l'ambition est d'améliorer l'état de 30 % de bon état à 32 % à l'horizon 2027².

Les principales mesures identifiées dans le PDM 2022-2027 du bassin Seine-Normandie concernent :

- La restauration hydromorphologique des rivières ;
- La mise en place de plans d'actions sur les captages, et en particulier sur les captages identifiés comme prioritaires et sensibles, et le développement de l'agroécologie ;
- L'amélioration de la qualité des rejets d'assainissement et de la gestion des eaux pluviales, ainsi que des rejets industriels ;
- L'amélioration de la gestion des prélèvements d'eau qui menacent les nappes.

2 Les temps de transfert et processus d'adsorption/désorption/dégradation ne permettent pas d'améliorer la qualité des eaux souterraines d'ici 2027, même si un effort conséquent est attendu pour se placer sur une trajectoire d'amélioration, dont les effets ne pourront être observés qu'ultérieurement.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée :

Le SDAGE 2022-2027 ainsi que son programme de mesures ont été approuvés le 18 mars 2022 par le comité de bassin. Un objectif de 68 % des masses superficielles en bon état écologique est visé. Concernant l'état chimique des eaux souterraines, l'ambition est d'atteindre 88 % de bon état à l'horizon 2027.

Les principales mesures identifiées dans le PDM 2022-2027 du bassin concernent :

- La restauration de la continuité écologique et de la morphologie des rivières ;
- La mise en place de plans d'actions et la pérennisation des bonnes pratiques sur les captages ;
- L'amélioration de la qualité des rejets d'assainissement ;

Les enjeux associés à l'élaboration du PAOT

Le PAOT est un document **élaboré de manière concertée au sein de la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) sous l'autorité du Préfet de département.**

Il programme les actions en déclinant localement l'ensemble du contenu du PDM pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE. Les thèmes abordés dans le PAOT sont donc similaires à ceux du PDM (assainissement, industrie, hydromorphologie, agriculture, gouvernance).

L'approche se veut opérationnelle sur l'intégralité du cycle PDM, de 2022 à 2027. Cela implique dès lors que les masses d'eau affichent un objectif de restauration de la qualité et sont ciblées par le PDM, elles doivent ou devront, faire l'objet d'actions dans le PAOT sur les paramètres ou facteurs déclassant l'état de la masse d'eau.

Le travail d'identification des actions précises relève de la responsabilité de la MISEN. Sa formalisation dans un PAOT illustre le fruit d'une large concertation avec ses partenaires. Ce travail collégial s'ouvre également à une large diversité d'acteurs locaux tels que les chambres consulaires, le conseil départemental... Par cette démarche, le PAOT a vocation à intégrer l'ensemble des appréciations utiles à la mise en œuvre de la DCE, dans un souci de convergence des politiques publiques.

Le PAOT est ainsi le reflet de la **définition partagée par les acteurs locaux des principaux enjeux environnementaux, des zones géographiques concernées et des priorités thématiques** (assainissement, dépollution industrielle, milieu, agriculture, etc) à mettre en œuvre.

En résumé, ce PAOT rassemble des **listes d'actions concrètes** relevant principalement de :

- l'amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau et de la protection des zones humides,
- la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable notamment vis-à-vis des pollutions diffuses,
- la réduction des pollutions industrielles (notamment substances dangereuses),
- la réduction de la pollution domestique.

Sur le bassin Rhin-Meuse, quelques actions concernent également le volet ressource en eau (quantité), en ciblant notamment des communes qui devront améliorer leur rendement des réseaux d'eau potable.

Il constitue un **vecteur de communication essentiel** vis-à-vis des acteurs locaux chargés de mettre en œuvre les priorités des PDM (collectivités territoriales, industriels, agriculteurs, etc.).

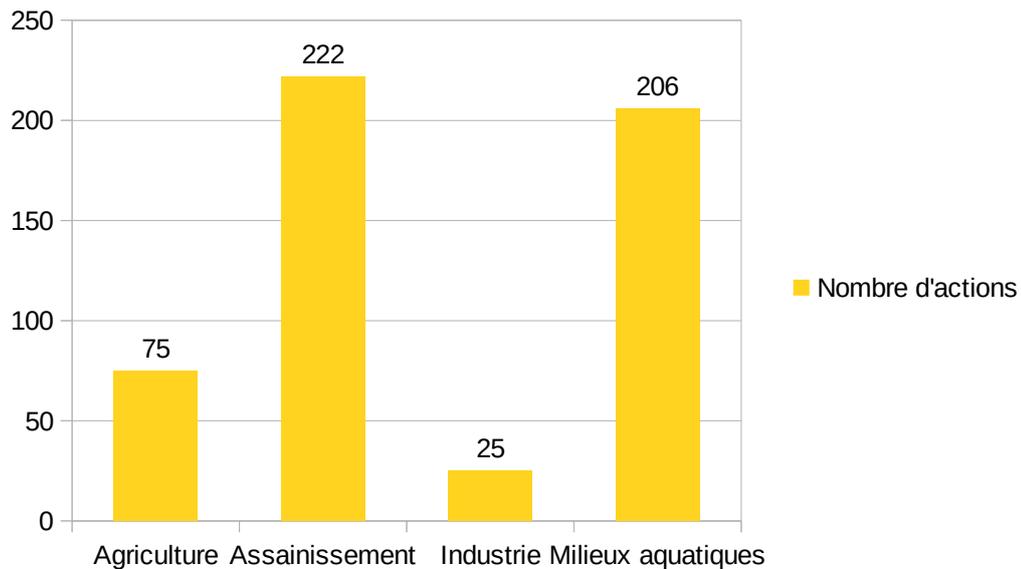
Afin de renforcer l'efficacité de sa mise en œuvre, **le PAOT se positionne d'une part comme la feuille de route de l'ensemble des acteurs de l'eau** mais également comme l'élément majeur de priorisation de l'action réglementaire des divers services déconcentrés et établissements publics de l'État en région et en département (instruction, contrôle) et du levier financier.

IV. Les bases pour l'élaboration du PAOT 2022-2027

Bilan synthétique du PAOT 2019-2021

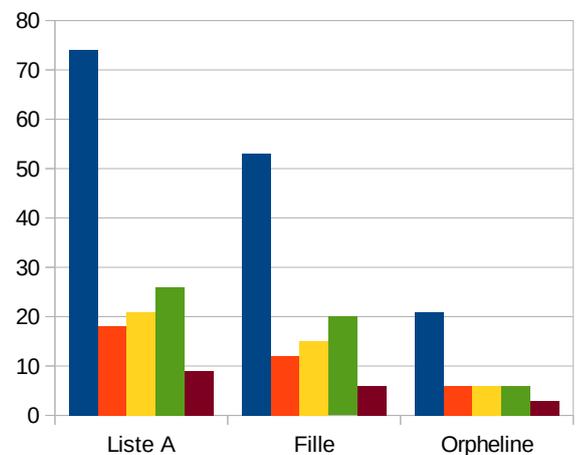
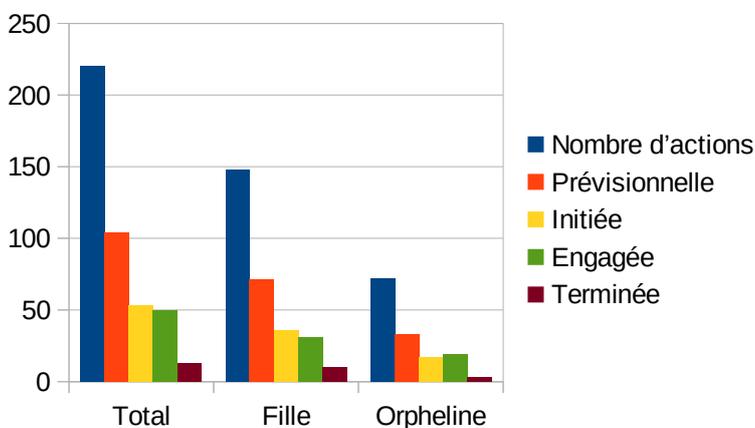
L'établissement d'un nouveau PAOT passe nécessairement par la réalisation d'un bilan du cycle précédent. Le PAOT 2019-2021 de la Haute-Marne affichait, en fin de cycle, un total de 528 actions. Ce nombre tient compte des actions éventuellement abandonnées mais aussi des actions ajoutées en cours de PAOT.

Ces 528 actions sont réparties de la manière suivante :



Lors du PAOT précédent, les actions étaient divisées en deux catégories : les actions de liste A et celles de liste B, en fonction du degré de priorité. Le PAOT comporte également deux types d'actions, les filles et les orphelines. Les actions filles sont prioritaires par rapport aux actions orphelines : elles déclinent réellement les PDM et concourent à la reconquête de la qualité de l'eau, alors que les actions orphelines sont importantes pour le département, mais pas au même titre (ex : impact sanitaire important, volonté de la municipalité ou des citoyens...).

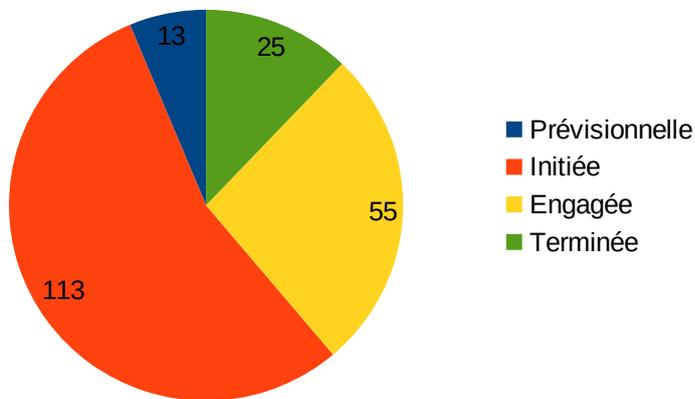
Concernant les actions « Assainissement » :



Dans le domaine de l'assainissement, 53 % des actions sont enclenchées. Si l'on se focalise sur les actions prioritaires (filles en liste A), ce pourcentage monte à 76 %, et une dynamique positive s'observe.

Concernant les actions « Milieux Aquatiques » :

Dans le domaine des milieux aquatiques, plusieurs actions ont été abandonnées au cours du PAOT précédent : cela s'explique notamment par le fait qu'un certain nombre d'ouvrages étaient en réalité franchissables.



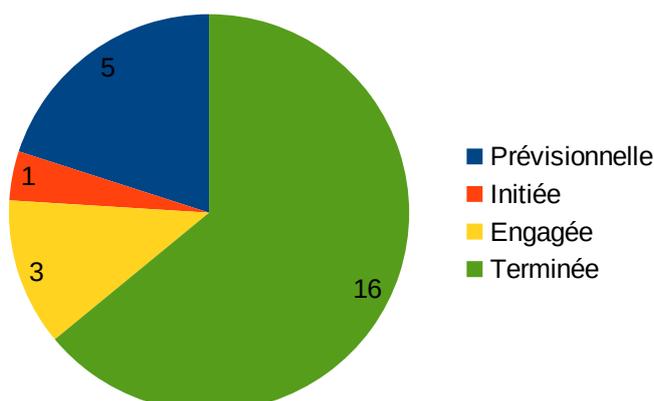
Bien que beaucoup d'actions soient initiées, de nombreuses difficultés se font sentir, ce qui explique que l'aboutissement soit long. La structuration de la compétence GEMA, l'acceptabilité locale, et les moyens financiers sont des freins à la réalisation d'actions dans le domaine des milieux aquatiques.

Concernant les actions « Agriculture » :

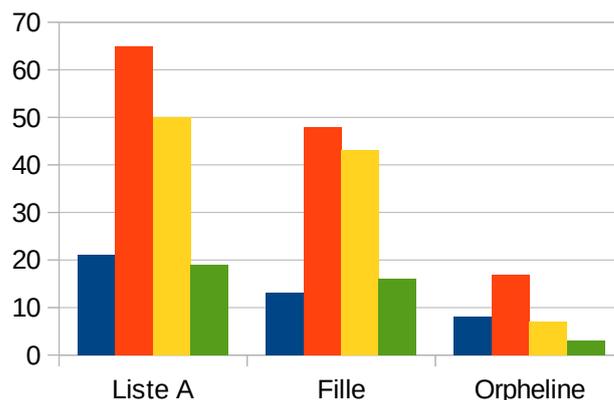
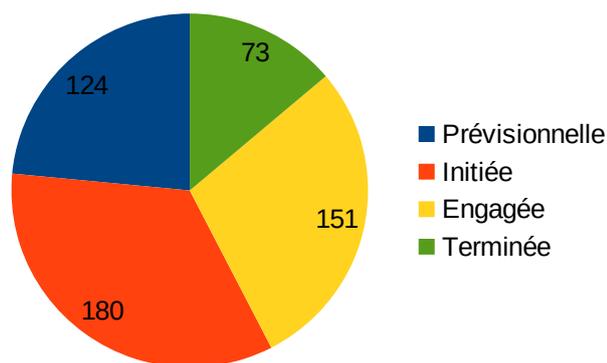
Les actions dans le domaine de l'agriculture concernent principalement la mise en place de la démarche « Aire d'Alimentation de Captage » (AAC) sur les captages prioritaires et sensibles du département. Lors du cycle précédent, les règles de gestion obligeaient la prise d'un arrêté Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) de programme d'action pour permettre d'indiquer en « Terminée » la mise en place de la démarche. Pour ce nouveau cycle, ce n'est plus le cas et la simple existence du plan d'actions, accompagnée d'une animation, est suffisante. Sur les 29 captages prioritaires, près de 80 % avaient un plan d'actions valide ou en révision en décembre 2021.

Par ailleurs, les autres actions sont des actions globales, de type « Ecophyto », qui sont des actions permanentes sans fin.

La présentation des graphiques n'est donc pas représentative du niveau d'avancement sur cette thématique.

Concernant les actions « Industrie » :

Parmi les 25 actions relatives au domaine industriel, la grande majorité des actions sont engagées voire terminées.

Bilan global :

L'état d'avancement des actions en fin de cycle montre que 76 % des actions ont pu être enclenchées ou terminées. **Ce pourcentage passe à 90 % si l'on se focalise sur les actions prioritaires : c'est-à-dire les actions filles et qui appartiennent à la liste A !**

Il est important de garder à l'esprit les difficultés de mettre en œuvre l'ensemble des actions. D'une part, les blocages sont nombreux, et d'autre part, il apparaît délicat de lancer une opération et de la finaliser dans un cycle de 3 ans. En effet, une action terminée est une action pour laquelle il n'y a plus d'action à réaliser : ce stade correspond à une réalisation **complète** des travaux.

Le bilan du PAOT 2019-2021 fait ressortir des difficultés classiques sur lesquelles il faudra travailler lors du prochain PAOT : la mobilisation des maîtres d'ouvrages, la priorisation des actions au regard de leur coût, l'appropriation des projets par les maîtres d'ouvrages et enfin la bonne articulation entre le PAOT et les autres priorités des collectivités.

Les principaux enjeux « Eau » identifiés

La définition des principaux enjeux relatifs au domaine de l'eau permet d'appuyer la définition des actions du PAOT. Dans le département, les enjeux sont :

- x **l'adaptation au changement climatique.** Les épisodes de sécheresse désormais récurrents et de plus en plus intenses montrent l'importance de s'adapter dès à présent à cette situation nouvelle, en agissant sur tous les domaines du PAOT :
 - la renaturation des cours d'eau et la restauration de zones humides, permettant une meilleure rétention naturelle de l'eau ;
 - la gestion des eaux pluviales en privilégiant l'infiltration à la parcelle ;
 - la réduction des prélèvements industriels et l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable des collectivités ;
 - le traitement des eaux usées d'origine domestiques ou industrielles : les étiages en sécheresses ne favorisent pas la dilution des rejets au milieu naturel, et impactent davantage la qualité de l'eau. Les traitements doivent être rendus plus performants.

- x **la réduction des pollutions domestiques.** Cette dernière implique la mise en conformité des systèmes d'assainissement des collectivités, tant au regard de la collecte que des performances épuratoires. Un travail devra également être mené sur l'assainissement non collectif. Outre l'impact environnemental, les situations de non-conformité peuvent engendrer des contentieux communautaires, lesquels font courir des risques financiers importants à l'État français.
- x **la préservation des zones humides.** Elles assurent des fonctions nombreuses et indispensables telles que l'épuration des eaux, la prévention des inondations, le soutien des étiages et constituent aussi des réservoirs de biodiversité.
- x **la réduction des pressions phytosanitaires et nitrates.** Ces deux pressions sont sources d'une dégradation de la qualité des eaux, notamment de consommation (eau potable).
- x **la réduction voire la suppression des rejets de substances chimiques issues des activités industrielles et artisanales.** De nombreuses ICPE rejettent des substances ayant un impact direct sur l'état chimique des cours d'eau. L'identification et le suivi des rejets est un enjeu majeur pour l'atteinte du bon état chimique.
- x **la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique des rivières.** Les rivières ont subi de nombreux aménagements (rectification, recalibrage, construction d'ouvrages) par le passé, or la bonne fonctionnalité d'un cours d'eau et de ses zones humides est source de nombreux services : prévention des inondations, meilleure rétention de l'eau, meilleure capacité épuratoire, réserve de biodiversité...

Les spécificités du PAOT 2022-2027

Le présent PAOT couvrira **le dernier cycle de la DCE**, d'où une **exigence accrue de résultats afin d'atteindre les objectifs environnementaux**.

Pour cela, il faudra plus encore réussir à mobiliser les maîtres d'ouvrages et à cet effet, il sera donc particulièrement important :

- **D'amplifier le pilotage, le suivi et le rendu compte** pour être au rendez-vous de 2027 ;
- **D'assurer la communication** pour que les territoires intègrent les actions des PAOT dans leurs projets.

Le PAOT sera décliné sur l'intégralité des 6 années du dernier cycle. Cela permettra de concentrer les efforts à mener sur l'émergence et l'accompagnement des actions.

Afin de séquencer les actions à réaliser sur les 6 ans et de maintenir une dynamique entre les services de l'État et les acteurs locaux, **des feuilles de route annuelles seront élaborées**. Elles seront communes aux différents services chargés de sa mise en œuvre (DREAL, DDT, Agences de l'Eau, autres services/établissement de l'État...).

La feuille de route, constituée des actions du PAOT, **sera actualisée chaque année** en se basant sur les bilans annuels (N-1).

Cela consistera à :

- Inscrire les actions à réaliser en priorité (Année N), en fonction de ce qui aura été mené lors des années précédentes ;
- Archiver les actions terminées ou à abandonner (car devenues non pertinentes).

L'objectif du PAOT est bien de **décliner toutes les mesures** prévues au Programme de Mesures 2022-2027, il faut donc rester **ambitieux dans les listes annuelles d'actions**.

Stratégie d'élaboration du PAOT

Stratégie globale

Le travail de construction du présent document a été mené en s'appuyant sur :

- Le guide national pour la déclinaison des programmes de mesures en plan d'actions opérationnel territorialisé V.2 de septembre 2021, traduit en une « Note d'orientation pour la déclinaison du PDM Cycle 2 en PAOT » sur chaque bassin.
- Le courrier de la Préfète de la région Grand Est – Lancement de l'élaboration des plans d'actions opérationnels territorialisés pour la période 2022-2027 du 28 juillet 2021.
- Un document régional pour l'élaboration des PAOT en région Grand Est, amendé par les trois grands bassins hydrographiques qui composent la région.

Le PAOT 2022-2027 de la Haute-Marne s'appuie principalement sur les actions du PAOT précédent, mais également sur les nouvelles mesures identifiées dans le PDM 2022-2027.

Ainsi, près de la moitié des actions identifiées dans ce PAOT étaient d'ores et déjà inscrites lors du précédent cycle. Les nouvelles actions sont principalement des actions appartenant aux thématiques « agriculture » et « milieux aquatiques ».

Le choix des actions s'est fait en prenant en compte une multitude de données :

- la connaissance des enjeux départementaux ;
- le bilan de l'ancien PAOT ;
- la connaissance du niveau d'engagement des actions : certaines actions « engagées » n'ont pas toujours été reconduites (actions orphelines où les travaux sont presque finalisés par exemple) ;
- l'étude fine des pressions s'exerçant sur chacune des masses d'eau ;
- la nécessaire déclinaison de l'ensemble des mesures du PDM 2022-2027 ;
- pour les actions orphelines, la connaissance du territoire qui permet de justifier leur inscription au PAOT ;
- les programmes de financements des Agences de l'eau en vigueur ;

L'ensemble de ces données ont été prises en compte lors des réunions de déclinaisons des trois programmes de mesures, durant lesquelles le maintien ou l'abandon des actions présentes au PAOT 2019-2021 ont également été discutés. **Le PAOT 2022-2027 est donc la superposition d'un travail d'actualisation du PAOT précédent et d'un travail d'ajout de nouvelles actions en considérant les nouvelles données utilisables, le tout s'appuyant sur les PDM 2022-2027.**

Déclinaison de la stratégie sur le bassin Rhin Meuse

Sur le bassin Rhin-Meuse, des ateliers thématiques (Milieux aquatiques, assainissement, agriculture, ressource et industrie) ont réuni des équipes composées de représentants des services et opérateurs de l'État.

Ces équipes métiers ont travaillé à la reconduction ou non des actions de l'ancien PAOT, ainsi qu'à la définition des nouvelles actions lorsque certaines mesures du PDM n'étaient pas déclinées.

Déclinaison de la stratégie sur le bassin Rhône Méditerranée

Des réunions de co-construction du programme de mesures ont été organisées en 2019 sur chacun des bassins versants. Elles associaient les services pilotes mais également les acteurs locaux. Ces réunions ont permis de déterminer les mesures à mettre en œuvre mais également de prédéfinir les actions répondant à ces mesures.

Des réunions d'ajustements sur le même format ce sont tenues pour valider ou invalider les actions qui devaient être inscrites au PAOT.

Déclinaison de la stratégie sur le bassin Seine Normandie

Sur le bassin Seine Normandie, des ateliers thématiques (Milieux aquatiques, assainissement, agriculture et industrie) ont réunis des équipes composées de représentants de la MISEN (Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, OFB en fonction des thématiques).

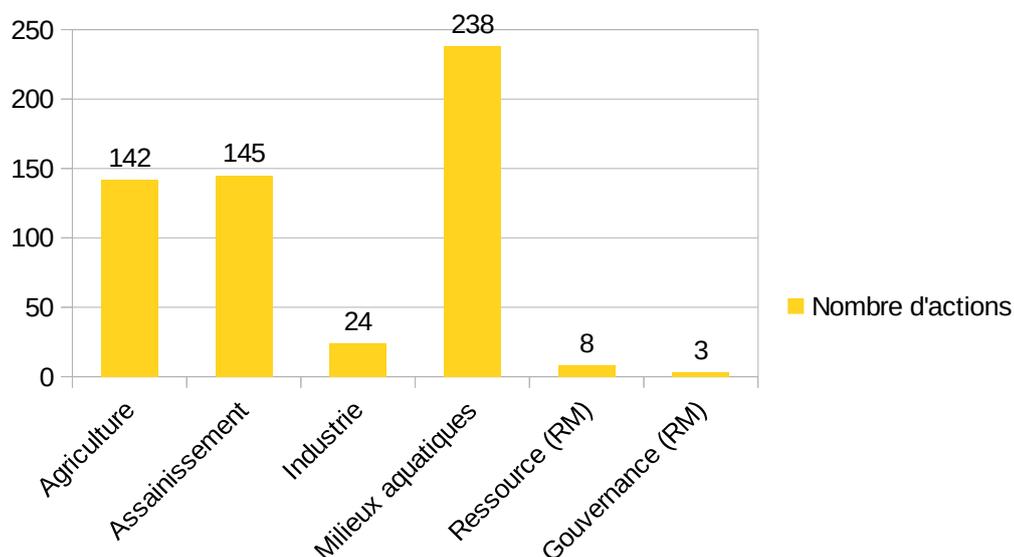
Pour le domaine particulier des milieux aquatiques, les syndicats SMBMA et SMABV, ainsi que la fédération de pêche, ont pu être associés en complément. Cela s'explique par un grand nombre de mesures sans actions identifiées, et donc d'un important travail « nouveau ».

En assainissement, les EPCI compétents du bassin (Communautés d'Agglomérations de Chaumont et de Saint-Dizier) ont été sollicités pour donner un avis sur les actions PAOT retenues.

V. Mise en œuvre

Présentation globale du PAOT 2022-2027

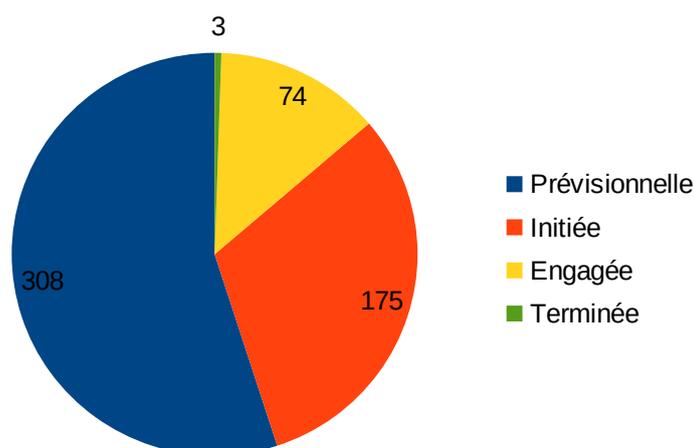
Le plan d'action opérationnel territorialisé comporte 560 actions réparties de la manière suivante :



La répartition des actions met en lumière plusieurs points :

- un nombre d'action légèrement supérieur à celui du PAOT précédent, mais qui couvrira une période 2 fois plus longue ;
- la forte augmentation du nombre d'actions « Agriculture », qui s'explique à la fois par une intégration de l'ensemble des captages sensibles et dégradés au PAOT (soit 44 nouveaux captages), mais également par l'intégration d'un grand nombre de mesures de réduction des produits phytosanitaires à l'échelle plus globale ;
- l'apparition d'actions « Gouvernance » qui sont à mettre en lien avec la thématique agricole (Cf. Déclinaison opérationnelle) ;
- l'apparition d'actions sur la thématique ressource dans le bassin Rhin Meuse, pour faire face aux défis identifiés sur ce bassin ;
- une augmentation du nombre d'actions dans le domaine des milieux aquatiques. Il est important de noter que pour ce domaine particulier, beaucoup des actions de l'ancien PAOT ont été abandonnées pour être remplacées par des actions qui déclinent les nouveaux programmes de mesures.

Avancement des actions inscrites au PAOT 2022-2027



Le PAOT 2022-2027 sera accompagné de plusieurs indicateurs de suivi. Ceux-ci, **en complément du suivi de la feuille de route annuelle**, permettront d'évaluer l'efficacité du travail de la MISEN et de rendre compte des efforts et progrès accomplis sur le territoire.

Les indicateurs suivant seront suivis :

- Nombre de captages prioritaires et sensibles disposant d'un plan d'actions ;
- Nombre d'ouvrages prioritaires aménagés pour rétablir la continuité écologique ;
- Linéaire de cours d'eau restauré ;
- Nombre de stations d'épuration ciblées au PAOT conformes ou en cours de remise en conformité (travaux engagés) ;
- Nombre de collectivités dont les rendements des réseaux d'eau potable sont inférieurs à 65 %.

Leviers et organisation du suivi

Les leviers

Pour chaque action identifiée au PAOT, un ou plusieurs leviers peuvent exister et permettront la réalisation de l'action. Cette identification de leviers est nécessaire pour préciser la répartition des rôles des membres de la MISEN pour chaque action ou type d'action, et pour définir la coordination des acteurs nécessaires à la réalisation de l'action. Ces leviers sont d'ordre :

- **réglementaire** : réglementation territoriale sur des zones à enjeux, révision des prescriptions individuelles existantes, contrôles renforcés sur les masses d'eau dégradées et suites données aux manquements et infractions constatés, directives ERU, etc.
- **financier** : programme d'intervention des Agences de l'Eau, aides du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'État, etc.
- **gouvernance** : dispositif d'animation, prise de compétence, contrats, etc.

La politique de contrôle annuelle devra s'articuler avec les priorités définies dans le PAOT, et le choix des contrôles portera ainsi préférentiellement sur les actions du PAOT.

Organisation du suivi

L'ensemble du PAOT est importé et suivi dans l'application nationale OSMOSE. Un référent OSMOSE est nommé au sein de la DDT : il a pour rôle de suivre la bonne corrélation entre les actions PAOT et la base de suivi.

Pour chaque action, un service pilote est identifié. Le service pilote est chargé de : veiller à l'avancement des actions, engager les démarches nécessaires à cet avancement, rendre compte de l'avancement, alerter la MISEN en cas de blocage d'une action. Le référent OSMOSE fait le lien en interne et en externe avec les services pilotes.

La mise à jour des niveaux d'avancement des actions sera faite par les agents du service pilote qui sont en charge du suivi de la thématique, avec l'appui du référent OSMOSE.

À chaque MISEN, un point est réalisé sur la feuille de route annuelle et les éventuels blocages sont discutés. **Lors de la MISEN Stratégique, le bilan global de la feuille de route N-1 et la feuille de route N sont présentés** au corps préfectoral et au parquet. C'est également lors de la MISEN Stratégique que l'ajout, ou éventuellement le retrait, d'actions pourra être discuté.

Communication

Afin de favoriser l'adhésion des acteurs locaux et l'émergence des actions du PAOT, un plan de communication sera déployé de la façon suivante :

- x **dans chacun des EPCI, une réunion de présentation du PAOT aura lieu.** Celles-ci seront à destination de l'ensemble des maîtres d'ouvrages et pourront être présidées par les sous-préfets ;
- x **huit plaquettes de communication (une par EPCI) seront réalisées.** Elles auront pour objectif de résumer le PAOT afin que chacun puisse connaître les actions à mener sur son territoire ;

- x par la suite, **une radio-DDT sera organisée**. Elle aura pour but de répondre aux interrogations des élus du territoire qui subsisteraient après les différentes phases de communication précédentes ;
- x chaque année, **le bilan de la feuille de route de l'année N-1 sera communiqué** aux acteurs du territoire ;
- x au niveau technique, **chacun des maîtres d'ouvrages sera rencontré et accompagné** dans le cadre de la mise en œuvre des actions qui lui sont propres.

VI. Déclinaison opérationnelle

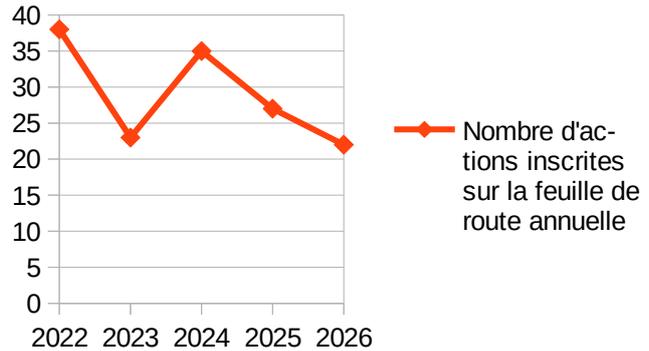
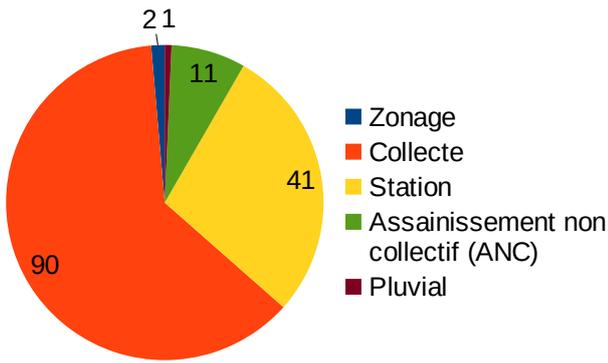
Assainissement

Les actions retenues au PAOT 2022-2027 relatives au domaine de l'assainissement sont diverses et concernent :

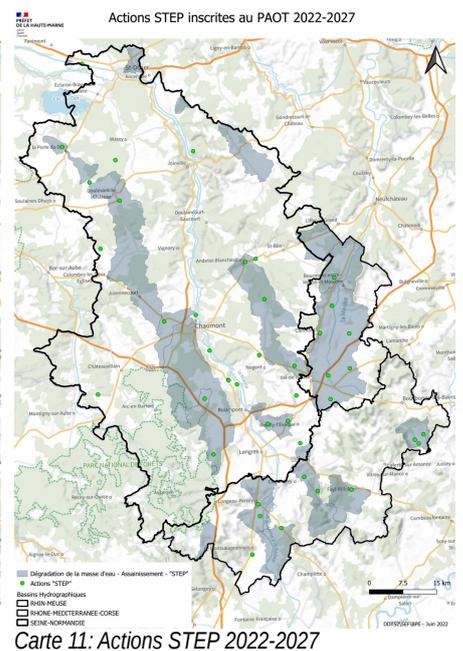
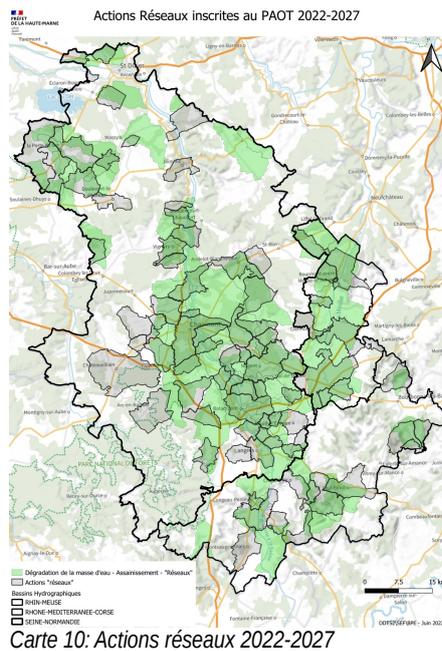
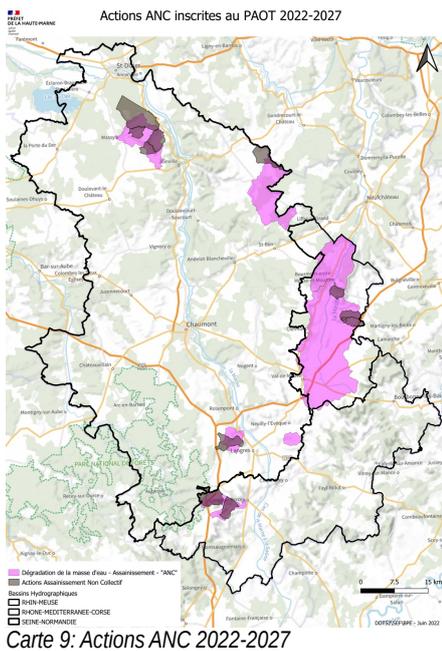
- x **la planification de l'assainissement**. Les communes doivent délimiter leurs zones d'assainissement collectif et non collectif. Le zonage d'assainissement constitue la première étape de la mise aux normes des rejets d'une commune. Il constitue une véritable étude d'opportunité et de faisabilité qui doit permettre, notamment pour les petites communes rurales, de déterminer le mode d'assainissement le plus adapté à la collectivité au regard des coûts et des objectifs environnementaux.
- x **l'amélioration de la collecte**. Le bon fonctionnement d'un réseau de traitement passe par une collecte efficace des eaux usées. Les réseaux vieillissants et les mauvais branchements sont fréquemment à l'origine d'une non-conformité et un important travail doit être mené.
- x **l'amélioration des performances des stations de traitement**. Le parc est vieillissant, avec des rendements épuratoires qui diminuent, des stations qui deviennent obsolètes... Par ailleurs, certaines communes ayant zoné en collectif sont encore dépourvues de station de traitement. Il apparaît ainsi nécessaire de travailler sur les stations de traitement, en parallèle de l'amélioration de la collecte.
- x **l'assainissement non collectif**. La mauvaise gestion de l'assainissement non-collectif peut-être source de nombreux rejets dans les petites collectivités. Ces rejets peuvent avoir une influence considérable sur la qualité du milieu récepteur. Il apparaît donc comme nécessaire de travailler avec les services publics d'assainissement non collectifs (SPANC) pour améliorer la gestion de l'assainissement non-collectif dans les zones où celui-ci est considéré comme impactant.
- x **la gestion du pluvial**. Malgré la faible urbanisation du territoire, le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées peut représenter une pression importante pour les grandes communes.

Les choix des actions assainissement s'est fait au regard des critères énoncés plus haut (impact sur la masse d'eau, connaissance du territoire, coût financier...). La **programmation pluriannuelle s'est faite sur la base de la connaissance de terrain et du niveau d'avancement** de chacune des collectivités ciblées.

Présentation des actions



- Les actions « zonages » concernent deux collectivités impactantes pour lesquelles l'orientation de l'assainissement n'est pas encore arrêtée, et pour lesquelles il faudra réaliser une action « ANC » ou « STEP + Collecte » dès lors que le choix aura été fait.
- L'unique action « Pluvial » concerne la commune de Langres, pour laquelle un schéma directeur est d'ores et déjà en cours d'établissement.
- Finalement, les actions « assainissement non collectif » sont peu nombreuses du fait de difficultés pour leur financement. Malgré tout, certaines communes sont ciblées comme très impactantes et il faudra impérativement travailler sur celles-ci.



La liste exhaustive des actions ainsi que les feuilles de route sont disponibles en annexe.

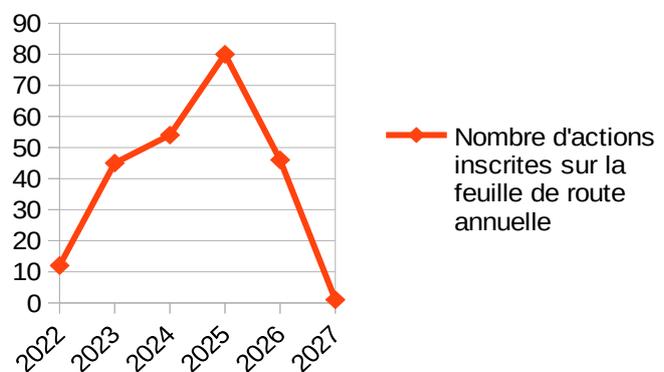
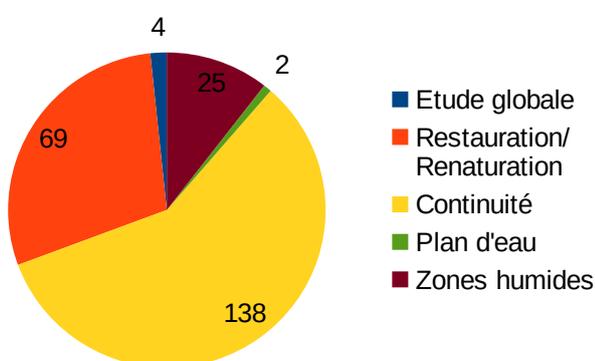
Milieux Aquatiques

Les actions retenues au PAOT 2022-2027 relatives au domaine des milieux aquatiques concernent :

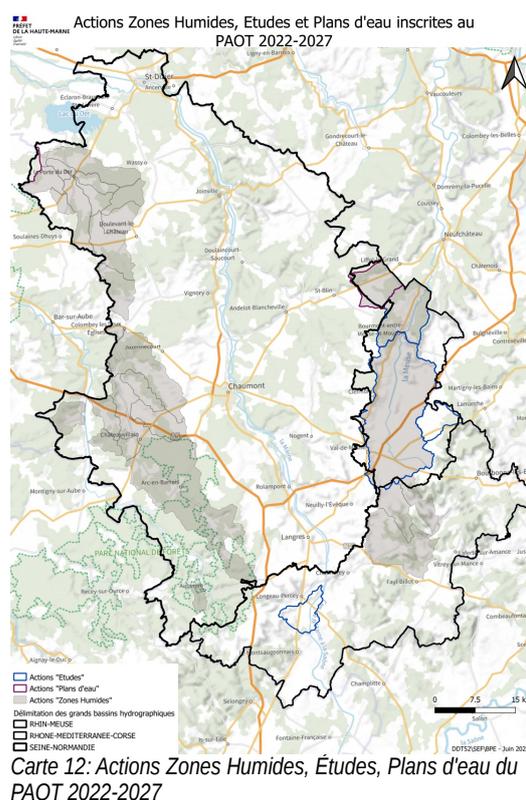
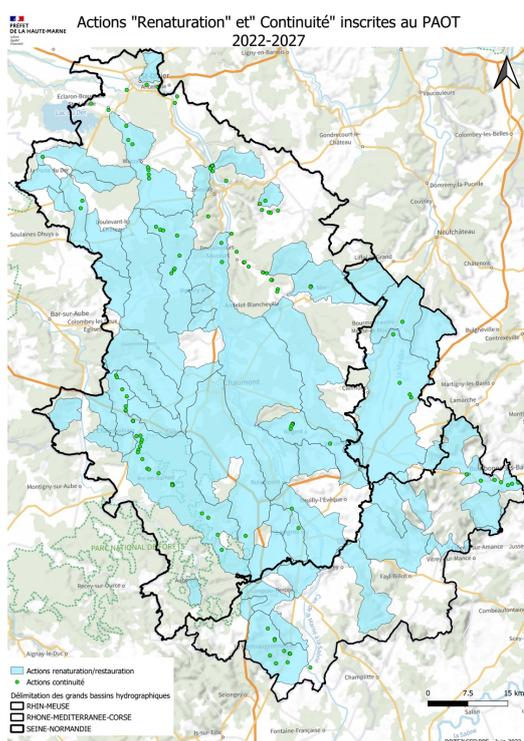
- x **les études globales.** La réalisation d'études globales permet de déterminer, à l'échelle d'une masse d'eau, les actions prioritaires à mettre en œuvre en hydromorphologie pour la reconquête de la qualité de ces masses d'eau.
- x **la renaturation ou la restauration des cours d'eau.** Pour reconquérir la qualité d'une masse d'eau, il est parfois nécessaire de mener une opération de restauration ou de renaturation. Celle-ci peut consister à un reméandrage, la création d'un lit d'étiage ou encore une restauration de la ripisylve...
- x **la continuité écologique.** Le rétablissement de la continuité écologique et du transport sédimentaire constitue un des enjeux majeurs actuels de l'atteinte du bon état des cours d'eau. En application de la loi sur l'eau, les cours d'eau ont été classés au titre de la continuité : liste 1 ou liste 2. Pour ceux appartenant à la deuxième liste, la restauration de la continuité écologique **est une obligation**. Tout ouvrage devra donc être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative en concertation avec le propriétaire.
- x **les plans d'eau.** Certains plans d'eau peuvent avoir un impact fort sur la qualité d'une masse d'eau, par exemple si les prélèvements sont très importants et les rejets insuffisants.
- x **les zones humides.** La restauration des zones humides est un enjeu de plus en plus important dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Les sécheresses et les inondations dont la fréquence et l'intensité augmentent pousse à chercher des solutions fondées sur la nature : les zones humides et leurs nombreuses fonctionnalités sont une de ces solutions. Elles sont également des réservoirs de biodiversité primordiaux à préserver !

Les choix des actions s'est fait au regard des critères énoncés plus haut (impact sur la masse d'eau, connaissance du territoire, obligation réglementaire...). La **programmation pluriannuelle s'est faite sur la base de la connaissance de terrain et du niveau d'avancement** de chacune des collectivités ciblées.

Présentation des actions



- Les actions « Études globales » ont été limitées aux masses d'eau pour lesquelles une étude est essentielle : la Meuse sur l'ensemble de son linéaire, le Flambart et le lac de la Vingeanne. Cela n'empêchera pas la réalisation d'études plus localisées pour d'autres actions.
- Les actions « plans d'eau » ont pour objectif de réduire l'impact de deux plans d'eau considérés comme impactant la qualité du milieu.
- L'augmentation du nombre d'actions « zones humides » s'explique par la nécessaire intégration de cette thématique pour faire gagner les milieux en résilience.
- Certaines actions « Continuité » ne ciblent pas encore précisément un ouvrage (et donc son ROE) et ne sont donc pas cartographiées. Les actions ont cependant d'ores et déjà été inscrites dans le PAOT et sont ciblées à l'échelle de la masse d'eau.



La liste exhaustive des actions ainsi que les feuilles de route sont disponibles en annexe.

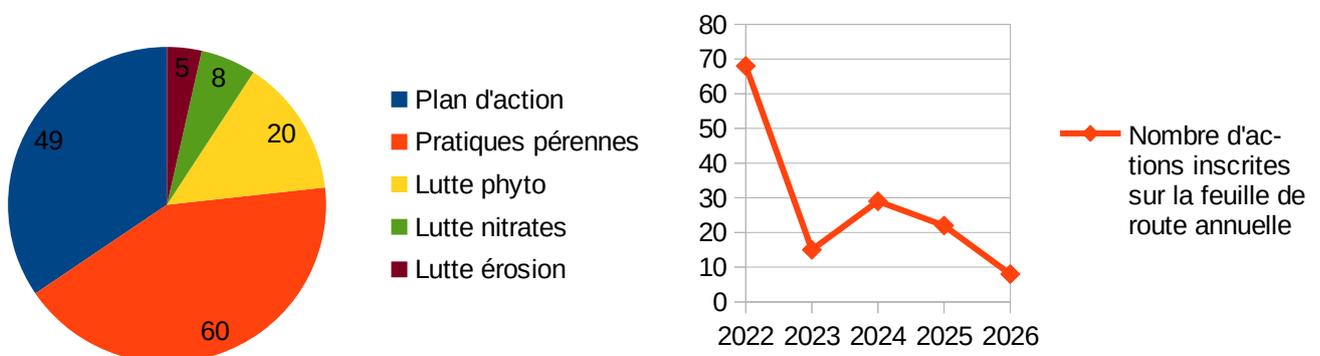
Agriculture et Gouvernance

Dans le domaine de l'agriculture, les actions à mener pour la reconquête de la qualité des masses d'eau sont diverses et s'articulent, en Haute-Marne, autour de cinq grands types d'actions.

- x **l'élaboration de plan d'actions sur les captages prioritaires et sensibles.** Cette action consiste en la réalisation d'une étude dite « Aire d'Alimentation de Captages » qui doit conduire à l'élaboration d'un plan d'action pour permettre la reconquête de la qualité de l'eau du captage.
- x **la pérennisation des bonnes pratiques.** Pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole, il convient de travailler à l'amélioration des pratiques sur les secteurs à enjeux (captages et masses d'eau dégradées). Les bonnes pratiques peuvent être le passage au bio, la diversification des assolements, la remise en herbe. Elles dépendent du lieu et de la marge de manœuvre des exploitants concernés. La pérennisation peut passer par la prise d'arrêtés Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE), en fonction du contexte. **Les actions concernent la réduction des produits phytosanitaires et/ou des intrants (nitrates).**
- x **la limitation du recours aux produits phytosanitaires.** La pression phytosanitaire touche la grande majorité du département. Il convient donc de trouver des alternatives et de lutter contre l'utilisation systématique de produits phytosanitaires, tant pour l'état des masses d'eau que pour les captages touchés.
- x **la limitation du recours aux intrants.** La pression nitrate touche particulièrement les captages mais aussi certaines masses d'eaux. Ces actions, comme celles de limitation du recours aux produits phytosanitaires, permettent la reconquête de la qualité des captages mais aussi des masses d'eau de manière plus globale.
- x **la lutte contre l'érosion.** Cette action consiste en la mise en place de plan d'action de lutte contre l'érosion sur des masses d'eaux où les risques sont importants.

Les choix des actions s'est fait au regard des critères énoncés plus haut (impact sur la masse d'eau, connaissance du territoire, obligation réglementaire...). La **programmation pluriannuelle s'est faite sur la base de la connaissance de terrain et du niveau d'avancement** de chacune des collectivités ciblées.

Présentation des actions

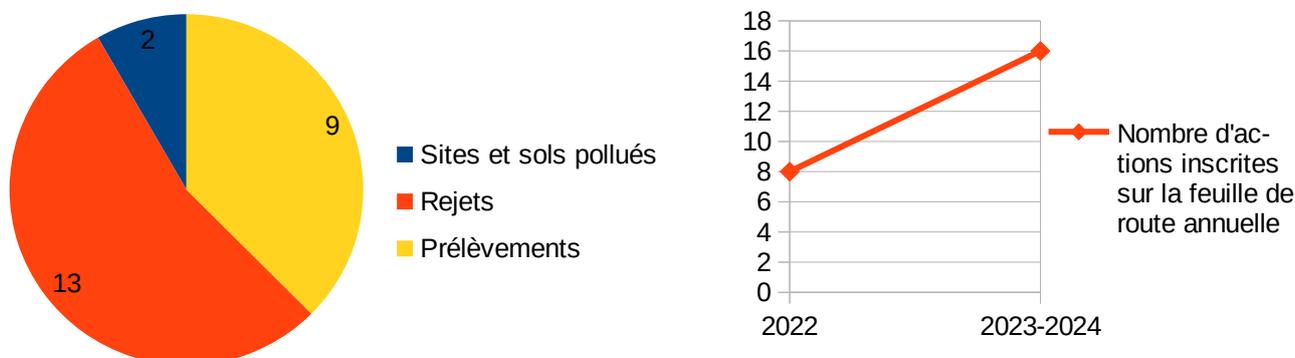


Industrie

Dans le domaine de l'industrie, les actions inscrites au PAOT se concentrent sur trois thématiques :

- x Les **sites et sols pollués**, sur lesquels il faut mener des actions de dépollution et de mise en conformité ;
- x les **rejets** de « substances dangereuses » ou « hors substances dangereuses ». Les actions ciblent des industries qui doivent mettre en place des procédés permettant de réduire ou de supprimer les pollutions. Elles consistent également en la mise en compatibilité des rejets avec le milieu en fonction des nouvelles valeurs limites d'émission définies dans l'arrêté du 24/08/2017 et les objectifs du SDAGE (RSDE) ;
- x les **prélèvements** pour les industries qui prélèvent des quantités importantes et qui ne disposent pas toujours d'arrêté de prescriptions complémentaires pour les périodes d'étiage.

Présentation des actions



La liste exhaustive des actions industries est un document interne aux services de l'État qui ne peut pas être diffusée.

Ressource – Bassin Rhin Meuse

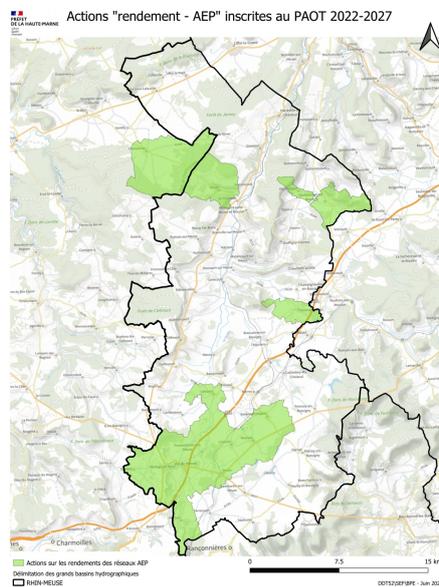
La récurrence des épiphénomènes liés au changement climatique s'intensifie et s'étend sur de nombreux territoires. Sur le bassin Rhin Meuse, des mesures inscrites au PDM concernent la ressource et doivent permettre d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau de surface, en contribuant au respect des débits dans les cours d'eau afin d'assurer leur bon fonctionnement écologique.

Les actions concernent pour l'essentiel la **réduction des fuites des réseaux d'eau potable** pour les communes ayant un rendement inférieur à 85 %. Pour ces communes, l'impact quantitatif sur la ressource en eau a été évalué et sera communiqué lors des rencontres des maîtres d'ouvrages concernés.

Le PAOT cible également la mise en place de **dispositifs d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie** (avec une phase d'étude préalable).

Présentation des actions

La représentation cartographique ci-dessous ne concerne que les communes ciblées pour l'amélioration de leur rendement de réseaux.



Carte 16: Actions "Rendement AEP" PAOT 2022-2027

La liste exhaustive des actions ainsi que les feuilles de route sont disponibles en annexe.

Sur les bassins Seine-Normandie et Rhône Méditerranée, la MISEN travaillera également avec les collectivités pour l'amélioration des rendements des réseaux les plus défectueux, bien que les actions ne soient pas au PAOT.

ANNEXE A : Liste des actions « Assainissement »

Bassin	Titre action - Assainissement	Niveau d'avancement de l'action	Année prévisionnelle d'engagement
H-SEINE	52_Neuilly-L'Eveque : Mise en place d'un traitement approprié	Initiée	2023
B1-MEUSE	52_AVRECOURT- Réhabilitation d'un réseau sur la masse d'eau MEUSE 1	Prévisionnelle	2024
B1-MEUSE	Montigny le roi - Réseau – MEUSE 1	Prévisionnelle	2024
B1-MEUSE	52_AVRECOURT- Réhabilitation d'une STEP sur la masse d'eau MEUSE 1	Prévisionnelle	2024
D-RHONE	52_Voisey : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2023
D-RHONE	52_Nouvelle-les-Voisey : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2025
D-RHONE	52_Melay : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2022
D-RHONE	52_Voisey : Mise à niveau du système d'assainissement	Prévisionnelle	2023
D-RHONE	52_Melay : Mise à niveau du système d'assainissement	Engagée	2022
D-RHONE	52_Nouvelle-les-Voisey : Mise en place d'un système de traitement	Prévisionnelle	2025
D-RHONE	52_Serqueux : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2025
D-RHONE	52_Vaux sous Aubigny : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2023
D-RHONE	52_Chassigny : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Chassigny : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Vaux-sous-Aubigny : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2023
D-RHONE	52_création d'un nouveau réseau d'assainissement à Champsevraine	Prévisionnelle	2024
D-RHONE	52_Fayl-Billot : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Fayl-Billot : Mise à niveau du système d'assainissement	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Coublanc : action réseau	Prévisionnelle	2024
D-RHONE	52_Chalindrey : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2024
D-RHONE	52_Les Loges : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
D-RHONE	52_Chalindrey : sécurisation du fonctionnement de la STEP	Prévisionnelle	2023
D-RHONE	52_Les loges : sécurisation du fonctionnement de la STEP	Prévisionnelle	2024
D-RHONE	52_Longeau-Percey : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2022
D-RHONE	52_Longeau-Percey : Mise à niveau du système d'assainissement (>250 hab.)	Engagée	2022
D-RHONE	52_Villegusien le lac : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Villegusien le lac : Mise à niveau du système d'assainissement	Prévisionnelle	2022
B1-MEUSE	52_CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY - Assainissement non collectif (ANC) sur la masse d'eau MEUSE 1	Prévisionnelle	2026
B1-MEUSE	52_BRAINVILLE-SUR-MEUSE - Assainissement non collectif (ANC) sur la masse d'eau MEUSE 1	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	52_GERMAINVILLIERS - Assainissement non collectif (ANC) sur la masse d'eau MEUSE 1	Prévisionnelle	2025

B1-MEUSE	52_Breuvannes en bassigny - Amélioration des performances de la STEP – MEUSE 1	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Charmes : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Initiée	2024
H-SEINE	52_Langres : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2026
H-SEINE	52_Leffonds : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Nogent : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Rouvroy-Sur-Marne : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte – travaux complémentaires	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Champigny-les-Langres : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Doulevant-Le-Château : Mise à niveau du système d'assainissement (>250 hab.)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Neuilly-sur-Suize : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Is-en-Bassigny : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Humbécourt : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Andelot-Blancheville : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Magneux : Communes ANC impactantes	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Thivet : Amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Verbiesles : Amélioration de la collecte en parallèle de l'action STEP	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Froncles : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Humes-Jorquenay : Amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Euffigneix_Amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Montier-En-Der : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Bourdons-sur-Rognon : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Condes_Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Lecey : Anomalies réseaux d'assainissement et collecte	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Soncourt-sur-Marne : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Voisines : Mise en place d'un traitement approprié	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Maizières : Communes ANC impactantes	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Marnay-sur-Marne : amélioration de la collecte parallèlement à l'action step	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Saint-Ciergues : Communes ANC impactantes	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Villiers-en-Lieu : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Sarcey : Amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Poulangy : Amélioration de la collecte en parallèle de l'action STEP	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Voisines : Amélioration de la collecte en parallèle de l'action STEP	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Rolampont : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Vesaigne sur Marne - Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Euffigneix : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2024

H-SEINE	52_Jonchery : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Bologne : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Biesles : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Chamarandes-Choignes : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Vitry-les-Nogent : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Vignory : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Andelot : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Troisfontaines-la-ville : Communes ANC impactantes - PAOT2019	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Perthes : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Fays : Communes ANC impactantes - PAOT2019	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Buxieres-les-Villiers : Amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Sommevoire : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Bricon : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Initiée	2022
H-SEINE	52_Autreuil-sur-la-renne : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Initiée	2025
H-SEINE	52_Leffonds : amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Perrancey-les-Vieux-Moulins : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2026
H-SEINE	52_Arc-En-Barrois : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2025
H-SEINE	52_Chateauvillain : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2026
H-SEINE	52_Bailly-Aux-Forges : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Ceffonds : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Longeville-Sur-La-Laines : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Initiée	2026
H-SEINE	52_Brousseval : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Rizaucourt : Amélioration de la collecte en parallèle de l'action STEP	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Chaumont - Anomalies réseaux d'assainissement et collecte	Engagée	2026
H-SEINE	52_AGEVILLE : Anomalies réseaux d'assainissement et collecte	Initiée	2026
H-SEINE	52_Le Puit des Mèzes (Biesles) : Anomalies réseaux d'assainissement et collecte	Engagée	2026
H-SEINE	52_Is-En-Bassigny : Fiabilisation de la gestion des boues	Initiée	2026
H-SEINE	52_Montier en Der : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Sommevoire : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2026
H-SEINE	52_Autigny le grand - Réduire l'impact des rejets de STEP au-delà des exigences de la directive ERU	Initiée	2025
H-SEINE	52_Vesaigne sur Marne - Mise à niveau du système d'assainissement (moins de 250 hab.)	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Condes – Mise en place d'un système de traitement approprié	Prévisionnelle	2024

H-SEINE	52_Marnay sur Marne – Mise en place d'un système de traitement approprié	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Verbiesles – Mise en place d'un système de traitement approprié	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Chevillon (Breuil-sur-marne) : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Initiée	2022
H-SEINE	52_Cirfontaines-en-Ornois_Communes ANC impactantes	Initiée	2026
H-SEINE	52_Laneuville-au-Pont : amélioration de la collecte	Engagée	2023
H-SEINE	52_Joinville : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2025
H-SEINE	52_Rimaucourt : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Engagée	2026
H-SEINE	52_Chevillon : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2025
H-SEINE	52_Perthes : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Mandres-la-cote : Améliorer le traitement	Engagée	2023
H-SEINE	52_Doulevant-le-Chateau : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Rimaucourt : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2024
H-SEINE	52_Bailly-Aux-Forges : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Latrecey : Mise en place d'un traitement approprié	Initiée	2025
H-SEINE	52_Rizaucourt-Buchey : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Chauffourt : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Semoutiers-Montsaon : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Bourdon-sur-Rognon : Travaux de fiabilisation du système de traitement	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Langres : Rejet temps pluie	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Lanques-sur-Rognon : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Orbigny-au-Mont : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Gudmont-Villiers : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Chauffourt : Mise en place d'un traitement approprié	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Orbigny-au-Mont : Mise en place d'un traitement approprié	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Marac : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Mandres-la-Cote : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Peigney : Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Prévisionnelle	2022
B1-MEUSE	52074-BREUVANNES-EN-BASSIGNY /ASS0301 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Changey : Anomalies réseaux d'assainissement et collecte	Initiée	2024
H-SEINE	52_Neuilly-l'évêque : Anomalies réseaux d'assainissement et collecte	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Charmes (Sialc) : Mise à niveau du système d'assainissement	Prévisionnelle	2024
B1-MEUSE	52304-MALAINCOURT-SUR-MEUSE /ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	Engagée	2022

B1-MEUSE	52122-CHAUMONT-LA-VILLE /ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	Engagée	2022
B1-MEUSE	52_Clefmont_Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Initiée	2022
B1-MEUSE	52_Saint-Thiebault : réseau transport et collecte	Engagée	2022
B1-MEUSE	52162-DAMMARTIN-SUR-MEUSE /ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Initiée	2024
B1-MEUSE	52_Huilliecourt_Programme pluri-annuel d'amélioration de la collecte	Engagée	2022
B1-MEUSE	52332-VAL-DE-MEUSE /ASS0302 (Provenchère sur meuse) - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Initiée	2022
B1-MEUSE	52_Bourmont et Saint Thiébaud_Branchements et anomalies réseaux	Engagée	2022
B1-MEUSE	52_Ravennefontaines-Maulain : Mise en place d'un système de traitement	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	52_Illood : Amélioration de la collecte	Initiée	2022
B1-MEUSE	52332-SE VAL-DE-MEUSE (Provenchères) /ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Engagée	2022
B1-MEUSE	52132-CLEFMONT /ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Initiée	2022
B1-MEUSE	52407-PREZ-SOUS-LAFAUCHE /ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Prévisionnelle	2023
B1-MEUSE	52247-ILLOUD /ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Initiée	2022
B1-MEUSE	52_Ravennefontaines-Maulain : Mise en place d'un système de collecte en parallèle de l'action Step	Prévisionnelle	2024
B1-MEUSE	52_Huilliecourt : Mise en place d'un traitement approprié	Engagée	2022
D-RHONE	52_ANC : Baissey	Prévisionnelle	2026
D-RHONE	52_ANC : Aprey	Prévisionnelle	2026

ANNEXE B : Liste des actions « Agriculture » et « Gouvernance »

Bassin	Titre action - Agriculture	Niveau d'avancement de l'action	Année prévisionnelle d'engagement
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau des bruyères (prairie)	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_gr536_PA élaboré à mettre en œuvre	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau le Vannon	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau de bouillevau	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau de malpertuis	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau de la duys	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau du gravier	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau de maljoie	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau des prés rougets	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau du moreux	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau du fayl	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles sur le ruisseau de Champsevraine	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	52_gr538_Réduction des apports en fertilisant – Source de la Venelle à Vaillant	Prévisionnelle	2023
D-RHONE	52_gr530_Réduction des apports en fertilisant – Source de la Sillière Cohons	Initiée	2022
D-RHONE	52_gr535_Réduction des apports en fertilisant – Source en cherrey Bourg	Initiée	2022
D-RHONE	52_gr537_Réduction des apports en fertilisant – Source de ville bas et chemin perrogney baissey	Engagée	2022
D-RHONE	52_CE5202_Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire – Source moulin davin	Engagée	2022
D-RHONE	52_CE5203_Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire - Source echennaut vaux sous aubigny	Engagée	2022
D-RHONE	52_CE5202_Mettre en place des pratiques pérennes – source du moulin davin	Engagée	2022
D-RHONE	52_CE5203_Mettre en place des pratiques pérennes – Source de l'echennaut Vaux sous aubigny	Engagée	2022
D-RHONE	52_gr530_Mettre en place des pratiques pérennes – Source sillière à Cohons	Initiée	2022
D-RHONE	52_gr535_Mettre en place des pratiques pérennes – source en cherrey Bourg	Initiée	2022
D-RHONE	52_gr536_Mettre en place des pratiques pérennes – captage piépape	Engagée	2022
B1-MEUSE	Elaboration d'un plan d'action AAC - GONCOURT - BSS000YQKR - Source la papeterie (UGE Chalvraines)	Initiée	2022
B1-MEUSE	Elaboration d'un plan d'action AAC - Dammartin-Sur-Meuse (RM_52999)	Prévisionnelle	2022
B1-MEUSE	Elaboration d'un plan d'action AAC - Graffigny-Chemin	Prévisionnelle	2022

	(RM_52998)		
B1-MEUSE	Elaboration d'un plan d'action AAC - Bourg-Sainte-Marie (RM_52997)	Prévisionnelle	2022
B1-MEUSE	MAEC Bassin RM : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	Engagée	2022
H-SEINE	52_Echenay : Forage F2 Syndicat d'Echenay – Elaborer le plan d'actions (BSS000UNJP)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Consigny : Source du Collot – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS000YQFL)	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Foulain : Source du Pecheux Chaumont – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001ASRW)	Engagée	2022
H-SEINE	52_Sexfontaines : Source sexfontaine – Elaborer le plan d'actions (BSS000YPUH)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Elaborer un plan d'action de lutte contre l'érosion sur la masse d'eau Marne de sa source au confluent du val de gris exclu	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Leschères-sur-le-Blaiseron : Puits lescheres/blaiseron – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS000WQCQ)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Bugnieres : Source la vignotte Giey Bugnieres – Elaborer le plan d'actions (BSS001ASYQ)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Ormancey : Source combe faviere 1 ormancey – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001ATBA)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Louvières : Source de la charriere 1 et 2 – Elaborer le plan d'actions (BSS001ASTK et BSS001ASVH)	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Faverolles : Source des grandes roises S21 et petites roises S2 Faverolles – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001ATBT et BSS001ATBS)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Vitry-en-Montagne : Source roche oudin vitry en montagne – Elaborer le plan d'actions (BSS001CQTC)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Nogent : Source de Donnemarie – Elaborer le plan d'actions (BSS000YQEY)	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Giey-sur-Aujon : Source de Lavau – Elaborer le plan d'actions (BSS001ASZH)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Consigny : Source du Collot – Elaborer le plan d'actions (BSS000YQFL)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Guindrecourt-sur-Blaise : Source Font. Froide Guindrecourt – Elaborer le plan d'actions (BSS000WQBW)	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Is-en-Bassigny : Forage des Aulnaies Is – Elaborer le plan d'actions (BSS001ATMV)	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Rolampont : Source Combe de Vau R.D.Rolampont – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001ATDB)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Thonnance les Joinvilles : Source du Mont Thonnance - Elaborer le plan d'actions (BSS000UNFP)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Montheries : Forage 82 Montheries – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS000YPLT)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Colmier le Bas : Source de l'herbue Colmier le Bas – Elaborer le plan d'actions (BSS001CQQR)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Guindrecourt-sur-Blaise : Source Font. Froide Guindrecourt – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS000WQBW)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Mener une étude globale de limitation des apports de fertilisants sur le ruisseau du Haut-Manson	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Mener une action globale écophyto	Engagée	2022
H-SEINE	52_Perthes : Forage de la tuilerie perthes – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS000RYSA)	Engagée	2024
H-SEINE	52_Brousseval : Forage du Maroc Brousseval – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS000UMSY)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Perrusse : Puits de perrusse – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS000YQPV)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Vesaignes-sur-Marne : Prise d'eau marne Nogent – Mettre	Prévisionnelle	2024

	en œuvre le plan d'actions (BSS001ASUZ)		
H-SEINE	52_Ternat : Source Combanot ternat – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001ASZE)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Thivet : Source des troisfontaines thivet – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001ASUP)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Perthes : Forage de la tuilerie perthes – Elaborer le plan d'actions (BSS000RYSA)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Vesaignes-sur-Marne : Prise d'eau marne Nogent – Elaborer le plan d'actions (BSS001ASUZ)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Giey-sur-Aujon : Source de Lavau – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001ASZH)	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Bourdons-sur-Rognon : Forage 1978 - Elaborer le plan d'actions (BSS000YPZA)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Ambonville : Source Vive Haie SYN. MIRBEL – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS000WQCF)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Colombey-les-deux-églises : Source le merot Champcourt – Mettre en œuvre le plan d'action (BSS000WQAD)	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Brousseval : Forage du Maroc Brousseval – Elaborer le plan d'actions (BSS000UMSY)	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Rolampont : Source Combe de Vau R.D.Rolampont – Elaborer le plan d'actions (BSS001ATDB)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Marac : Source le Chateau Marac – Elaborer le plan d'actions (BSS001ATBL)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Louvières : Source de la charriere 1 et 2 – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001ASTK et BSS001ASVH)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Faverolles : Source genevrousse vesaignes/marne – Elaborer le plan d'actions (BSS001ASVA)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Marac : Source le Chateau Marac – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001ATBL)	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Foulain : Source du Pecheux Chaumont – Elaborer le plan d'actions (BSS001ASRW)	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Colmier le Bas : Source de l'herbue Colmier le Bas – Mettre en œuvre le plan d'actions (BSS001CQQR)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Elaborer un plan d'action de lutte contre l'érosion sur la masse d'eau la bonnelle	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Sexfontaines : Source sexfontaine – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS000YPUH)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Echenay : Forage F2 Syndicat d'Echenay – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS000UNJP)	Engagée	2022
H-SEINE	52_Verbiesles : Source de Verbiesles – Elaborer le plan d'actions (BSS000YQAQ)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Faverolles : Source des grandes roises S21 et petites roises S2 Faverolles – Elaborer le plan d'actions (BSS001ATBT et BSS001ATBS)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Saints-Geosmes : Source de la marne Balesmes sur marne – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001CQVJ)	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Ambonville : Source Vive Haie SYN. MIRBEL – Elaborer le plan d'actions (BSS000WQCF)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Elaborer un plan d'action de lutte contre l'érosion sur la masse d'eau l'Ornel	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Elaborer un plan d'action de lutte contre l'érosion sur la masse d'eau Fossé Charles Quint	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Mener une étude globale de limitation des apports de fertilisants sur la Vivoire	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Faverolles : Source genevrousse vesaignes/marne – Mettre en oeuvre le plan d'actions (BSS001ASVA)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Mener une étude globale de limitation des apports de fertilisants sur le ruisseau de Martin Champ	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Noidant-le-Rocheux : Source fontaine Badin Noidant-le-Rocheux – Elaborer le plan d'actions (BSS001CQUN)	Prévisionnelle	2025

H-SEINE	52_Condes : Forage les Grevets S. Brethenay – Elaborer le plan d’actions (BSS000YQBK)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Is-en-Bassigny : Forage des Aulnaies Is – Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS001ATMV)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Colombey-les-deux-églises : Source le merot Champcourt – Elaborer le plan d’action (BSS000WQAD)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Eurville-Bienville : Puits Peupleraie Bienville – Elaborer le plan d’actions (BSS000UMVC)	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Condes : Forage les Grevets S. Brethenay – Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS000YQBK)	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Ageville : Source 1 du Moulin S. Ageville – Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS000YQDY)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Ageville : Source 1 du Moulin S. Ageville – Elaborer le plan d’actions (BSS000YQDY)	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Nogent : Source de Donnemarie – Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS000YQEY)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Montheries : Forage 82 Montheries – Elaborer le plan d’actions (BSS000YPLT)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Bourdons-sur-Rognon : Forage 1978 - Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS000YPZA)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Bugnieres : Source la vignotte Giey Bugnieres – Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS001ASYQ)	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Leschères-sur-le-Blaiseron : Puits leschères/blaiseron – Elaborer le plan d’actions (BSS000WQCQ)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Ternat : Source Combanot ternat – Elaborer le plan d’actions (BSS001ASZE)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Verbiesles : Source de Verbiesles – Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS000YQAQ)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Noidant-le-Rocheux : Source fontaine Badin Noidant-le-Rocheux – Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS001CQUN)	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Saints-Geosmes : Source de la marne Balesmes sur marne – Elaborer le plan d’actions (BSS001CQVJ)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Ormancey : Source combe faviere 1 ormancey – Elaborer le plan d’actions (BSS001ATBA)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Vitry-en-Montagne : Source roche oudin vitry en montagne – Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS001CQTC)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Elaborer un plan d’action de lutte contre l’érosion sur la masse d’eau Ruisseau du Val de Gris de l’amont de sa source à la retenue du lac de Charmes	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Eurville-Bienville : Puits Peupleraie Bienville – Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS000UMVC)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Thivet : Source des troisfontaines thivet – Elaborer le plan d’actions (BSS001ASUP)	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Perrusse : Puits de perrusse – Elaborer le plan d’actions (BSS000YQPV)	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Thonnance les Joinvilles : Source du Mont Thonnance - Mettre en oeuvre le plan d’actions (BSS000UNFP)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_CE_Elaborer le plan d'actions pour les sources d' Humes Jorquenay (BSS001ATEX - BSS001ATFR)	Initiée	2022
H-SEINE	52_CE_Source des Dhuits Montheries (BSS000YPLF) : Elaborer un programme d'action	Engagée	2022
H-SEINE	52_Bologne BSS000YPWU - Mettre en oeuvre le programme d'actions	Engagée	2022
H-SEINE	52_Fays BSS000UMSB - Pratiques pérennes	Engagée	2022
H-SEINE	52_CE_Source Couleuvre (BSS001ATJL) et Verceuil (BSS001ATJM) Jorquenay + source Roche (BSS001ATHE)	Initiée	2022
H-SEINE	Charmes : Elaborer le plan d'action	Initiée	2022
H-SEINE	52_Brachay Syndicat de Mathons BSS000WPWL - Pratiques pérennes	Engagée	2022

H-SEINE	52_Rachecourt sur Marne BSS000UMVJ - Mettre en œuvre le programme d'actions	Engagée	2022
H-SEINE	52_Source Claire Fontaine BSS000UNET Thonnance - Pratiques pérennes	Engagée	2022
H-SEINE	52_CE_Source le village - Biesles : BSS000YQDB - 03367X0009/3SAEP : Pratiques pérennes	Engagée	2022
H-SEINE	52_Foulain : Elaborer le plan d'action (Source terres noires BSS001ASSN , Lobrot BSS001ASSP et Riaux BSS001ASUQ)	Engagée	2022
B1-MEUSE	Pratiques pérennes dans le département de la Haute Marne 52_CE_Source de la Dhuit (FRESNES SUR APANCE) : Programme d'action contre les pollutions diffuses (CE5201) -	Prévisionnelle	2022
D-RHONE	BSS001AULC	Initiée	2023
D-RHONE	52_GR_Source Marchémal et source fontaine Loiselot (ENFONVELLE) : Captages Grenelle, Programme d'action AAC (gr209) - BSS001AUMR et BSS001AUMS	Terminée	2022
D-RHONE	52_Réduction des pesticides - Source de la ceinture de Genrupt BSS001AULM et source de Villars Saint Marcellin BSS001AULH	Engagée	2022
D-RHONE	52_Réduction de pesticides - Source Marchémal BSS001AUMR et source fontaine Loiselot BSS001AUMS (ENFONVELLE) GR209	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - Source de la ceinture de Genrupt BSS001AULM et source de Villars Saint Marcellin BSS001AULH	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - Source Marchémal et source fontaine Loiselot (ENFONVELLE) - GR209	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes -Source de la station de pompage (VIOLOT) - GR210	Engagée	2023
D-RHONE	52_Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Engagée	2022
D-RHONE	52_Elaborer un plan d'action sur l'AAC des sources de la Venelle à Vaillant (gr538)	Initiée	2023
D-RHONE	52_CE_Captage ville Haut Aprey (gr651) - BSS001CRBC - Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation sur le captage gr651	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - source de la Roche Hollier BSS001CRBL (Brennes) Longeau (gr208)	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - source de Rochefontaine (gr528)	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - source Nazoires à Saint Broingt les Fosses - GR531	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - source du Roseloy Courcelles val d'Esnoms (gr532)	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - source des Varnes Villegusien (gr533)	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - sources de Station et des Miots à Noidant-Chatenoy (gr534)	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - sources ville bas et chemin perrogney à Baissey (gr537)	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - source du Bois Bagneux à Leuchey (gr539)	Engagée	2022
D-RHONE	52_Mettre en place des pratiques pérennes - captage ville Haut Aprey (gr651)	Engagée	2022

D-RHONE	52_Elaborer un plan d'action sur l'AAC de la source de la Roche Hollier (Brennes) Longeau (gr208)	Terminée	2022
D-RHONE	52_CE_Elaborer un plan d'action sur l'AAC de la source en Cherrey à Bourg (gr535) - BSS001CQWG	Terminée	2022
D-RHONE	52_Réduire les pesticides - Source de Roseloy BSS001CQZZ - Courcelles Val d'Esnoms	Engagée	2022
D-RHONE	52_Source des Varnes Villegusien (gr533) - Limiter les apports en pesticides agricoles	Engagée	2022
D-RHONE	52_Réduire les pesticides - Source du bois Bagneux (Leuchey) - GR539	Engagée	2022

Bassin	Titre action - Gouvernance	Niveau d'avancement de l'action	Année prévisionnelle d'engagement
B1-MEUSE	CHAMBRE AGRI HAUTE MARNE - Programme d'Animation Bio Haute Meuse (52)	Engagée	2022
B1-MEUSE	CHAMBRE DEP AGRICULTURE HAUTE MARNE - Animation Organisme indépendant des Producteurs de Boues	Engagée	2022
B1-MEUSE	CHAMBRE DEP AGRICULTURE HAUTE MARNE - Animation AGRIMIEUX	Engagée	2022

ANNEXE C : Liste des actions « Milieux aquatiques »

Bassin	Titre action – Milieux Aquatiques	Niveau d'avancement de l'action	Année prévisionnelle d'engagement
D-RHONE	52_ restauration Gueuse à Voisey (fiches action Gueuse 3 SAFEGE)	Prévisionnelle	2025
D-RHONE	52_ouvrages infranchissables sur tributaires en amont (ruisseau de la chapelle et de balonge...) et étang non conforme	Prévisionnelle	2026
D-RHONE	52_Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide sur le Val de Presle de Marcilly en Bassigny à Haute-Amance	Engagée	2024
D-RHONE	52_Réaliser une opération de restauration d'une zone humide sur le Val de Presle de Marcilly en Bassigny à Haute-Amance	Engagée	2022
D-RHONE	52_Restauration du Val de Presle amont à Marcilly en Bassigny	Prévisionnelle	2026
D-RHONE	52_Restauration du Val de Presle à Haute-Amance	Engagée	2022
D-RHONE	52_Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide sur l'Amance de sa source à la Confluence avec la Petite Amance incluse	Prévisionnelle	2025
D-RHONE	52_Réaliser une opération de restauration d'une zone humide sur l'Amance de sa source à la Confluence avec la Petite Amance incluse	Prévisionnelle	2026
D-RHONE	52_Aménagement du seuil dans la traversée de Bourbonne ROE57198	Initiée	2023
D-RHONE	52_Restauration de l'Apance du lieu-dit « le Danonce » à l'ancien moulin d'ambroise (2,6 km) (tranche 2024)	Initiée	2024
D-RHONE	52_Restauration de l'Apance du nord du bois du Gros Buisson au lieu-dit « le Danonce » (3,4 km) (tranche 2027)	Initiée	2027
D-RHONE	52_Etude hydrologie et gestion du lac	Prévisionnelle	2024
D-RHONE	52_Restauration de la foreuse sur site à définir	Prévisionnelle	2026
D-RHONE	52_restoration Vingeanne de la source à Baissey (2900 ml)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Barrage de Gue - ROCHES-SUR-MARNE - ROE35887	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Pose de grilles fines sur la centrale de Valcourt - SAINT-DIZIER - ROE38202	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Aménagement d'une passe à poissons à Villiers sur Marne - Gudmont-Villiers - ROE25078	Initiée	2024
H-SEINE	52_Pose de grilles fines sur la centrale de Marnaval - Saint Dizier - ROE538	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Aménagement du passage à gué seuil amont - Chateauvillain - ROE66400	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement de l'ouvrage Périssé - Chateauvillain - ROE69716	Initiée	2025
H-SEINE	52_Refection de buse - Ambonville - ROE81682	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du vannage du fourneau - Charmes la grande - ROE8074	Initiée	2025
H-SEINE	52_Refection de buse - Ambonville - ROE71406	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement pont RD117 - Ambonville - ROE81660	Initiée	2024

H-SEINE	52_Aménagement de l'ouvrage de l'ancienne porcherie - Brachay - ROE8078	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement de l'ouvrage de l'ancienne scierie Gouverneur - Charmes la grande - ROE8067	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du moulin de Charmes - ROE8072	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage du moulin de la roche - Giey sur Aujon - ROE35656	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de la ferme des halles - Maranville - ROE25532	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du seuil de Leschères - Leschères sur le blaiseron - ROE8081	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du seuil aval pont RD105 - Pont la ville - ROE42998	Initiée	2025
H-SEINE	52_Rétablissement continuité au niveau du moulin de Sombreuil - FRONVILLE - ROE19854	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement du seuil - ROE16043	Initiée	2023
H-SEINE	52_Création d'une passe à poissons sur le barrage de prise d'eau de Saucourt - ROE25173	Initiée	2023
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de l'ancienne batterie - Roches Bettaincourt - ROE27040	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement du barrage - Noncourt sur le Rongeant - ROE17840	Initiée	2026
H-SEINE	52_Riviere_Restauration/renaturation_FRHR20-Héronne	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de prise d'eau du canal de Wassy - Brousseval - ROE7835	Initiée	2025
H-SEINE	52_Amenagement d'un dispositif de franchissement sur le barrage amont de Doulaincourt - ROE25175	Initiée	2026
H-SEINE	52_Mise en conformité de la passe à poissons sur le moulin Marin - Eclaron - ROE7877 - A TRAITER	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement du passage à gué seuil aval - Chateauvillain - ROE66399	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement du moulin de Marmesse - Chateauvillain - ROE30227	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement de l'ouvrage - Chateauvillain - ROE30262	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de Coupray - Coupray - ROE30271	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement de l'ouvrage de l'ancienne pisciculture - Rouvroy sur Marne - ROE25124	Initiée	2026
H-SEINE	52_Action globale de clôture/plantation sur le Rognon entre Bourdons et Morteau	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Aménagement du moulin d'Arc en Barrois - ROE35573	Initiée	2023
H-SEINE	52_Aménagement du seuil du grand parc - Chateauvillain - ROE38088	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménagement du moulin des bonhommes - Chateauvillain - ROE30330	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du moulin de Sainte Libère - Aizanville - ROE25539	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du moulin de Coupray (aval pont) - Coupray - ROE30269	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de l'ancien moulin - Cour l'évêque - ROE44288	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage du moulin de Montreuil - Montreuil sur blaise - ROE7828	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage du camping - Arc-en-Barrois - ROE30287	Initiée	2023

H-SEINE	52_Aménagement des Vannes - Arc-en-Barrois - ROE35599	Initiée	2023
H-SEINE	52_Aménagement du moulin Bizet - Chateauvillain - ROE30293	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage du moulin - Thonnance les moulins - ROE17934	Initiée	2025
H-SEINE	52_Action de restauration sur la Suize	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de dérivation - Chateauvillain - ROE44264	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménagement du seuil du centre équestre - Chateauvillain - ROE38082	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménagement de l'ouvrage des droits - Chateauvillain - ROE69715	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de l'ancien moulin de Chameroy - Rochetaillée - ROE59381	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de l'ancien moulin de Rochetaillée - ROE36704	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage - Saint Loup sur Aujon - ROE35661	Initiée	2025
H-SEINE	Riviere_Restauration/renaturation_FRHR21-Voire (Héronne à Aube)	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Amélioration du fonctionnement de la passe à poissons du moulin de la planchette - Autigny le grand - ROE5714	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménagement du seuil - Pont la Ville - ROE27698	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage du moulin Pocard - Pont la ville - ROE27696	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de Ferry Capitain - VECQUEVILLE - ROE28597	Initiée	2024
H-SEINE	52_Installation d'un ouvrage de franchissement sur le barrage de prise d'eau du canal -Donjeux - ROE25158	Initiée	2024
H-SEINE	52_Seuil amont enroché - Doulaincourt-Saucourt - ROE25177 - PAOT2019	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de la Forge - NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT - ROE17902	Initiée	2025
H-SEINE	52_Installation d'un ouvrage de franchissement du barrage de la prise d'eau du Der - Saint Dizier - ROE61112	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménagement du seuil - ATTANCOURT - ROE7851	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage du chatelier - LOUVEMONT/ATTANCOURT - ROE7852	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de prise d'eau du Der sur la Blaise - LOUVEMENT - ROE7866	Initiée	2024
H-SEINE	Riviere_Restauration/renaturation_FRHR22-F1255100-Cotelle	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Aménagement de l'ouvrage aval de Doulaincourt - ROE25182	Initiée	2026
H-SEINE	52_seuil déversant bief de Bettaincourt (la batterie) - ROCHES-BETTAINCOURT - ROE56882 - PAOT2019	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de la forge Sainte Marie - Thonnance les moulins - ROE17911	Initiée	2026
H-SEINE	52_Création d'une passe à poissons sur l'ouvrage amont de Roches-Bettaincourt - ROE28298	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménager le barrage de prise d'eau de l'ancienne usine - Montot - ROE29467	Initiée	2023
H-SEINE	52_Vanne de décharge - Roches Bettaincourt - ROE36790 - PAOT2019	Initiée	2026
H-SEINE	52_barrage de Montot - SIGNEVILLE - ROE57709 - PAOT2019	Initiée	2023

H-SEINE	52_Aménagement du barrage de prise d'eau - Roches Bettaincourt - ROE27048	Initiée	2026
H-SEINE	52_seuil en enrochement - ROCHES-SUR-MARNE - ROE5132	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de prise d'eau du canal - Chamouilley - ROE5302	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de l'usine Bouchenot - VAUX-SUR-BLAISE - ROE7798	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de la forge des belles ondes et de l'ouvrage à l'aval au Petit Pont et renaturation du ruisseau de Vaubrien à Rolampont	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Aménagement de l'ouvrage et remise de l'Ornel dans son talweg à Chancenay	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Continuité_ROE8419-Barrage de Droyes	Initiée	2023
H-SEINE	Riviere_Restauration/renaturation_FRHR15-F1111100-Maison Dieu	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Mise en conformité de la passe à poisson sur le moulin Margot à Sainte Livières - ECLARON - ROE7879	Initiée	2024
H-SEINE	52_Reconnexion du méandre de la Suize au pâté de truite à Chaumont	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Continuité_ROE25546-Prise d'eau du bief d'Aizainville-Aménagement de l'ouvrage	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement du barrage de Maranville - ROE25527	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménagement d'un ouvrage sur le ruisseau du pêcheux – ROE121737	Initiée	2024
H-SEINE	52_Opération de renaturation dans le cadre de l'aménagement de l'ouvrage du Grand Assau	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Aménager l'ouvrage du radier du pont de la RD182 – ROE116450	Initiée	2024
H-SEINE	52_Opération de renaturation dans le cadre de l'aménagement de l'ouvrage de la GHM à Wassy	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Mener une opération de renaturation sur le Ru de la commune de Laferté-sur-Aube	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Mener une opération de renaturation sur l'Aujon entre sa source et la confluence avec l'Aube	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103852	Initiée	2023
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur le ruisseau de poison	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Améliorer la continuité écologique sur le Vrival	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménager l'ouvrage du Vannage de l'usine – ROE31512	Initiée	2023
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le Ceffondet à Tremilly	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le ru du Gravelin	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur le ruisseau le Rigolot	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur la Marne entre sa source et le confluent du ruisseau du Val de Gris	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Restauration de zones humides entre la source de l'Aujon et la confluence avec l'Aube	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Aménager le Moulin Osière – ROE57537	Initiée	2024
H-SEINE	52_Mener une opération de renaturation sur la Renne en amont	Prévisionnelle	2023

de Rennepont

H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur la Bonnelle	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Aménager l'ouvrage du moulin de Voisines – ROE38216	Initiée	2024
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur le ruisseau de Bonnevaux	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le ruisseau de Martin-Champ	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur le ruisseau de la Manoise	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103846	Initiée	2023
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103862	Initiée	2023
H-SEINE	52_Améliorer la continuité écologique sur la Mouche en amont du barrage	Initiée	2025
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le ruisseau du Haut-Manson	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Aménagement d'un ouvrage sur le ruisseau du pêcheux – ROE121734	Initiée	2024
H-SEINE	52_Renaturation de l'amont du ruisseau de la Joux	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103847	Initiée	2023
H-SEINE	52_Mener une opération de renaturation sur le ruisseau du Val Clavin	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Aménager le Moulin Fatras – ROE119869	Initiée	2023
H-SEINE	52_Mener une opération de renaturation sur le ruisseau de la Dhuy	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le ruisseau de la Renne	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Mener une opération de renaturation sur le ruisseau de fins	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration de la Mouche en amont du barrage	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le ruisseau de fins	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103853	Initiée	2023
H-SEINE	52_Aménager l'ouvrage PAG Prayons (Pas de ROE)	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103851	Initiée	2023
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103864	Initiée	2023
H-SEINE	52_Aménagement d'un ouvrage sur le ruisseau du pêcheux – ROE121738	Initiée	2024

H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103858	Initiée	2023
H-SEINE	52_Mise en place de clôture suite à l'étude globale menée sur le ruisseau de Moutelle	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration de la Blaise en amont de la confluence avec le Blaiseron	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur le ruisseau de Martin-Champ	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur l'Osne	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103861	Initiée	2023
H-SEINE	52_Aménagement d'un ouvrage sur le ruisseau du pêcheux – ROE121739	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménagement de l'ouvrage du Grand Assau à Brousseval – ROE7830	Initiée	2022
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103848	Initiée	2023
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le ruisseau le brauze	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Restauration de zones humides entre Sommevoire et Puellémontier	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le ruisseau de la Dhuy	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Améliorer la continuité écologique sur le ruisseau de la cousance	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ruisseau du val Clavin	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménager le moulin route de perrancey – ROE24728	Initiée	2024
H-SEINE	52_Restaurer la continuité écologique sur le ruisseau de poison	Initiée	2026
H-SEINE	52_Améliorer la continuité écologique sur le Rognon	Initiée	2026
H-SEINE	52_Mener une opération de renaturation sur le ruisseau le brauze	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur le Blaiseron	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Aménagement d'un ouvrage sur le ruisseau du pêcheux – ROE121736	Initiée	2024
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur la Héronne	Prévisionnelle	2022
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le ru de la maison dieu	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103860	Initiée	2023
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration du ru de Sommermont	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le Ru de Dinteville	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Aménager le seuil du moulin du vieux Noncourt – ROE97550	Initiée	2026
H-SEINE	52_Améliorer la continuité écologique sur le ruisseau de Moiron	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménager les ouvrages de Meurivaux (pas de ROE)	Initiée	2025
H-SEINE	52_Aménagement d'un ouvrage sur le ruisseau du pêcheux – ROE121735	Initiée	2024
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage à Sailly – ROE120001	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103854	Initiée	2023
H-SEINE	52_Mener une opération de renaturation sur le Ru de Dinteville	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur la Mouche et ses affluents en aval de la retenue	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le ru de la commune de	Prévisionnelle	2026

	Laferté-sur-Aube		
H-SEINE	52_Restauration du Tarnier en association avec l'action sur le barrage de Noncourt sur le Rongeant	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Restauration de zones humides entre Puellemontier et Longeville	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Restauration de zones humides à Louze et à Ceffonds	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Aménager l'ouvrage du seuil du bois lassus – ROE110532	Initiée	2024
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur le Ceffondet à Tremilly	Prévisionnelle	2023
H-SEINE	52_Aménager l'ouvrage du seuil de l'ancien moulin de Saily – ROE123548	Initiée	2026
H-SEINE	52_Aménager la vanne de la prise d'eau de l'ancienne forge – ROE121208	Initiée	2023
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103845	Initiée	2023
H-SEINE	52_Aménager un ouvrage sur le ru de Sommermont – ROE103843	Initiée	2023
H-SEINE	52_Mener une opération de renaturation sur le ruisseau du Haut-Manson	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration sur le ruisseau d'oudincourt	Prévisionnelle	2026
H-SEINE	52_Mener une opération de restauration en parallèle des actions continuités	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur la Vivoire	Prévisionnelle	2025
H-SEINE	52_Restauration de zones humides sur le ruisseau du Val Clavin	Prévisionnelle	2024
H-SEINE	Riviere_Limitation des impacts des plans d'eau en dérivation_FRHR21-F1244000-Chevry	Initiée	2025
B1-MEUSE	52_Reméandrement de la Meuse ou recnnexion d'annexes hydrualiques en aval de Gonaincourt	Initiée	2025
B1-MEUSE	52_Reconnexion de méandres du Mouzon	Initiée	2023
B1-MEUSE	52_Création d'un lit d'étiage au pont de Brainville-sur-Meuse	Initiée	2025
B1-MEUSE	52_Création d'un lit d'étiage au pont sur la Meuse à Hacourt	Engagée	2023
B1-MEUSE	Renaturation des sources de la Meuse à Le Chatelet-sur-Meuse	Initiée	2023
B1-MEUSE	52_Création d'un lit d'étiage sur la Meuse à Gonaincourt	Initiée	2025
B1-MEUSE	52_Reconnexion de méandres du Mouzon à Soulaucourt-sur-Mouzon	Engagée	2025
B1-MEUSE	52_continuité écologique - Aménagement ouvrage de dérivation des gouttes basses à Breuvannes (ROE 12745)	Initiée	2025
B1-MEUSE	52_Continuité écologique - Moulin de l'Aiguiserie (ROE12756)	Initiée	2023
B1-MEUSE	52_Continuité écologique - seuil de prise d'eau de l'ancien moulin de Gonaincourt (ROE 12621)	Initiée	2025
B1-MEUSE	Mise en place d'un programme global de renaturation du bassin versant de la Meuse - Meuse 2	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	52_Enlèvement des buses sur les affluents du Flambart à Breuvannes en Bassigny	Engagée	2022
B1-MEUSE	Préservation Zone Humide sur la MEUSE 1	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	Préservation Zone Humide sur la SAONNELLE 1	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	Réduction de l'impact des étangs au droit de Lafauche	Prévisionnelle	2023
B1-MEUSE	52_Aménagement du barrage de quiquengrogne et reméandrement de la Meuse à Bourmont (ROE12610)	Initiée	2025
B1-MEUSE	Mise en place d'un programme global de renaturation du bassin versant de la Meuse - Meuse 1	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	52_Aménagement du barrage du moulin du petit bois à Breuvannes sur le Flambart (ROE12761)	Initiée	2025
B1-MEUSE	Réalisation d'un inventaire de zones humides sur la ME MEUSE 1	Prévisionnelle	2023
B1-MEUSE	Réalisation d'un inventaire de zones humides sur la ME	Prévisionnelle	2023

FLAMBART

B1-MEUSE	Préservation Zone Humide sur la MEUSE 2	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	Réalisation d'un inventaire de zones humides sur la ME MEUSE 2	Prévisionnelle	2023
B1-MEUSE	52_Création d'un lit d'étiage sur la Meuse au pont de Lévecourt	Initiée	2023
D-RHONE	52_Restauration hydromorphologique de l'Amance de la petite Amance au ruisseau de la Gueuse à sa confluence avec la Saône	Prévisionnelle	2025
D-RHONE	52_Travaux de restauration de l'Amance de Rosoy sur Amance à la confluence avec la Petite Amance	Prévisionnelle	2025
D-RHONE	52_Travaux de restauration de la Petite Amance entre Chézeaux et Champigny-sous-vareennes	Prévisionnelle	2025
D-RHONE	52_Restauration de l'Apance de l'ancien moulin d'ambroise à Bourbonnes les Bains (linéaire de 2 km) (tranche 2023)	Initiée	2023
D-RHONE	52- Renaturation du ruisseau de Renoy à LARIVIERE-ARNONCOURT	Initiée	2023
D-RHONE	52_Aménagement du barrage du moulin du Haut à Villars-st-Marcellin ROE12950	Initiée	2024
D-RHONE	52_Aménagement du barrage du moulin Roggy à Fresnes-sur-Apance - ROE12963	Initiée	2026
D-RHONE	52_Aménagement du barrage du Moulin Progot - ROE13025	Initiée	2026
D-RHONE	52_Aménagement du barrage du moulin l'achat - ROE13012	Initiée	2026
D-RHONE	52_Aménagement du barrage de Chateniverts - ROE13004	Initiée	2025
D-RHONE	52_Aménagement du barrage du grand moulin - ROE12979	Initiée	2025
D-RHONE	52_Travaux de remise du Salon dans son lit d'origine en aval de la commune de Grenant	Initiée	2024
D-RHONE	52-Travaux de renaturation du Salon sur la partie amont (30% du linéaire soit 10 km)	Prévisionnelle	2025
D-RHONE	52- Remise de la rivière Coulange dans son lit d'origine entre Rivières-les-Fosses et le moulin Davin et au niveau de la scierie de la Folie	Initiée	2024
D-RHONE	52- Travaux de renaturation du Badin en amont de Courcelles	Engagée	2022
D-RHONE	52- Remise du cours d'eau (Badin) dans son lit d'origine en amont de Chatoillenot et reprofilage des berges du Vezin	Prévisionnelle	2024
D-RHONE	52_Effacement de l'ouvrage du moulin du haut - ROE82208	Initiée	2024
D-RHONE	52_Reprise du radier du pont de la RD140 à Chatoillenot - ROE82209	Initiée	2025
D-RHONE	52_Effacement du seuil du moulin des Moines à Vaux-sous-Aubigny - ROE31634	Initiée	2025
D-RHONE	52_Aménager l'ouvrage à Vaux sous Aubigny - Effacement de l'ouvrage de dérivation - ROE36795	Initiée	2025
D-RHONE	52_Aménagement d'un bras de contournement à l'ancien moulin de Cusey - ROE13493	Initiée	2025
D-RHONE	52_Aménager le seuil - ROE36797	Initiée	2025
D-RHONE	52_Aménager le seuil - ROE36802	Initiée	2025
D-RHONE	52_Aménager le seuil à Courcelles-Val-d'Esnoms - ROE65968	Initiée	2022
D-RHONE	52_Aménager le seuil de la scierie de la Folie sur la Coulange - ROE57359	Initiée	2024
D-RHONE	52_Aménager l'ancien moulin de Pautelles sur la Coulange - ROE27971	Initiée	2024
D-RHONE	52_Aménager l'ancien moulin de Davin sur la Coulange (ROE83366)	Initiée	2024
D-RHONE	52- Vallinot- restauration morphologique secteur aval de l'ouvrage de Foultot	Prévisionnelle	2026
D-RHONE	52-Ruisseau d'Aujeurres-restauration morphologique intégrant la continuité (sur les ouvrages aval)	Prévisionnelle	2024

ANNEXE D : Liste des actions « Ressources »

Bassin	Titre action	Niveau d'avancement de l'action	Année prévisionnelle d'engagement
B1-MEUSE	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de SI DE LA SOURCE JOURGEOT	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	0005701322_BONGRAIN GERARD (usine)_ILLOUD, étude	Prévisionnelle	2022
B1-MEUSE	Auprès de Bongrain, travaux d'économie d'eau	Prévisionnelle	2022
B1-MEUSE	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE GERMAINVILLIERS	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE CHALVRAINES	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE ILLOUD	Prévisionnelle	2025
B1-MEUSE	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau à val de meuse (COMMUNE DU VAL-DE-MEUSE)	Prévisionnelle	2023
B1-MEUSE	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau au smipep langres - Montigny (COMMUNE DU VAL-DE-MEUSE)	Prévisionnelle	2023